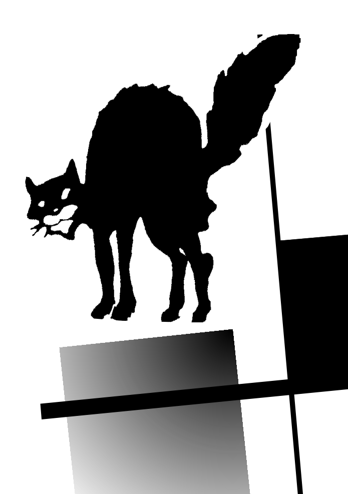


JOURNAL COMMUNISTE LIBERTAIRE
ET D'ÉCOLOGIE SOCIALE
DE CHAMPAGNE ARDENNE

LE CHAT NOIR

Numéro 25, Nouvelle série

1,20 €

Octobre 2010

DANS L'UNITE INTERSYNDICALE... JUSQU'A LA DEFAITE !

Jamais il y a eu autant de monde dans les rues rémoises pour un mouvement social d'ampleur nationale. La question essentielle de l'intersyndicale, quelle soit rémoise ou nationale, n'était pas le taux de grévistes mais le nombre de manifestants dans les rues. Sur cette question, nous pouvons reconnaître que les syndicats ont gagné ! On a marché 2 heures à chaque fois… à plusieurs milliers (jusqu'au moins 15 000) et c'est très bon pour le cœur !

Ce fut donc, plus un mouvement d'opinion qu'un véritable mouvement sur les terrains où règne l'exploitation capitaliste, excepté, bien évidemment pour les cheminots en grève reconductible, les seuls réellement en grève reconductible décidée, à main levée, dans des A.G. régulières. Heureusement que la CFDT n'est plus réellement représentée dans ce secteur, sinon nous aurions eu droit à des votes à bulletins secrets (prônée pour ceux et celles qui l'ignorent, par cette confédération).

L'Etat ne cède jamais face à un mouvement qui reste sur le terrain de l'opinion publique. Beaucoup de travailleurs en lutte le savent, les sondages se suivent et, médias aidant, l'opinion se retourne un jour ou l'autre. Il fallait donc bloquer l'économie par une grève générale, non pas de 24 h à la mode Force Ouvrière (qui n'existe pas réellement sur Reims, comme la CFTC, la CGC et dans une large mesure l'UNSA), mais jusqu'à ce que le pouvoir cède et retire son projet de loi.

Pour cela, il aurait déjà fallu que les manifestants se réunissent en A.G.… Aussitôt après les manifs au lieu de se contenter d'un apéro collectif. Il faudra attendre le 19 octobre pour qu'une A.G. interprofessionnelle se dessine sur l'initiative des cheminots qui commençaient à se sentir un peu seuls dans la lutte concrète.

Mais, le problème n'est malheureusement pas une question de tactique mais de stratégie ! Même si dès le départ il y avait eu des AG interprofessionnelles (qui ont existé dans maintes villes), nous ne voyons pas comment nous aurions pu nous donner les moyens de bloquer l'économie en déléguant constamment notre pouvoir aux confédérations syndicales qui unies n'en voulaient surtout pas, excepté «Solidaires».

Dans ce numéro :

Supplément à
Courant alternatif,
n° 203, octobre 2010
Com. Par. : 0610G86750
Pour les seules obligations légales
Dir. Publication :
Nathalie Federico
Imprimé par nos soins
Correspondance : Egrégore
BP 1213, 51058 Reims cedex
ISSN : 1951-1701

Dans les quelques A.G. qui se sont tenues, il y a bien eu des grévistes (cheminots, routiers, …) qui ont rué dans les brancards contre les hiérarchies syndicales de la Bourse du Travail afin que des actions aient lieu, non pas pour ennuyer le quidam moyen qui passe par-là, mais pour tenter de mobiliser des travailleurs et travailleuses afin qu'ils nous rejoignent dans la lutte concrète. Mais, cela est resté dans le verbe et la nécessité de s'auto organiser en tant que gréviste n'a pas été posée.

Si des actions de blocage ont bien eu lieu, elles furent «bon enfant», convenues (on s'ennuyait même quasiment autant que dans une manif traîne savates) complètement encadrées par les responsables syndicaux qui sifflaient les fins de récréation. On devine que la police, prévenue comme d'habitude, n'avait même pas forcément besoin de se déplacer à chaque fois…

De ces manifs, nous garderons tout de même deux anecdotes marrantes :

- L'arrivée du cortège de l'UNSA qui brandissant le poing, chantait l'Internationale à tue-tête ! Moi qui croyais que ce syndicat ne connaissait que la Marseillaise !
- Une responsable de la FSU - qui prouve à chaque fois sur le terrain qu'elle n'a vraiment rien d'une radicale - hurlant au micro juchée sur le camion de son syndicat : «*Une seule solution, la Révolution*» ! Que du bonheur !

Puisque ce mouvement est resté dans le giron de l'unité des confédérations syndicales, nous avons eu le petit privilège d'avoir pris connaissance de deux documents internes à ces confédérations :

- Le plus intéressant est le compte-rendu fait par Solidaires de la réunion intersyndicale nationale du 21 octobre. On y voit une CGT plus unitaire que jamais … avec la CFDT contre les «*actions minoritaires qui desserviraient le mouvement*». Quant à la CFDT, l'UNSA, elles affirment qu'elles n'iront pas «*sur un terrain politique d'affrontement avec le président de la République*». En fait toutes ces confédérations sont unies pour tenir (leurs bases) jusqu'à la promulgation de la loi. Dans un communiqué commun, non signé par Solidaires, ces confédérations affirment veiller «*au respect des biens et des personnes*» et bien évidemment ne disent mot sur les grèves reconductibles…. L'enterrement de ce mouvement social est programmé par ces bureaucrates le samedi 6 novembre.
- Infos rapides de la CFDT n°51 du 22 octobre où on peut y lire que la CFDT se félicite que le communiqué final «*ne soutient pas les innombrables initiatives locales*» et met «*l'accent sur le respect des biens et des personnes devant permettre d'encadrer les initiatives en évitant radicalité et débordements*», etc.

Mais nous devons être bien conscients que ces constats ne sont que le reflet de l'état du rapport de forces entre les classes sociales où la bourgeoisie mène la danse depuis trop longtemps.

«AUJOURD'HUI DANS LA RUE… CE SOIR EN GARDE A VUE ? »

Il n'est pas besoin de multiplier les exemples pour prendre la mesure du climat sécuritaire qui règne actuellement dans cette société, une certaine critique de gauche y voit un opportunisme électoraliste ou la démonstration du caractère autoritaire de certaines personnalités du gouvernement (Sarkozy, Hortefeux, Besson). C'est là faire preuve d'ignorance ou de malhonnêteté, c'est en tout cas commettre une erreur fondamentale d'analyse.

Déjà par nature tout Etat est autoritaire, vu que la source de sa légitimité se trouve dans l'exercice même de son autorité. Mais selon les moments cette autorité ne prend pas les mêmes formes. Or dans le contexte de crise actuelle, la mise en place d'un ordre qui alimente sa politique sur la réaffirmation continuelle de son pouvoir, en mettant en scène des peurs, en les manipulant dans un sens voulu, en fabricant des boucs émissaires, en construisant des consensus contre des menaces imaginaires et des minorités déclarées nuisibles et sans cesse réinventées (asociaux violents, anarcho-autonomes, sans-papiers, jeunes des cités, Roms, "gens du voyage", élèves turbulents et leurs familles, mendiants, pauvres…) est bien la preuve d'une stratégie politique et donc sociale globale. Les raisons de la modification de la nature du pouvoir sont multiples. Mais de toute évidence, il y a un lien entre la fin de l'Etat-providence et les contres réformes libérales dont celle des retraites, contre laquelle nous manifestons aujourd'hui, en est le parfait exemple.

Suite page 19

NUCLEAIRE EN BREF

Projet de loi sur l'électricité

Le projet de loi Nomé (Nouvelle organisation du marché électrique) dont la lecture devrait être définitive au sénat en octobre et la loi votée début 2011 comporte deux axes :

- le premier prévoit que 25 % de la production nucléaire sera vendue aux fournisseurs privés à partir de janvier 2011. «*C'est une décision injuste où l'État se vole lui-même. Les politiques ont décidé de faire construire les centrales nucléaires qui ont été payées par le contribuable*». La dérégulation de la fourniture d'électricité est «*devenue une bourse de l'énergie avec des possibilités de spéculation où ils achètent à ERDF et revendent quand ils veulent, au prix qu'ils veulent*».
- Le second prévoit de contraindre les collectivités territoriales et les PME/PMI à quitter le tarif régulé. Ce projet de loi sur l'électricité, s'il était voté, obligerait les PME/PMI et les collectivités territoriales à quitter le marché régulé en 2015. Autrement dit, fini, pour les intéressés, la possibilité de choisir les tarifs réglementés. Ils devront choisir parmi les fournisseurs privés. Ce qui représenterait selon les calculs de la CGT Énergie une hausse de 50 %.

Visite décennale de Chooz B1

Depuis le début du mois de mai, les salariés doivent passer au crible chaque composant du réacteur n° 1. Pour l'occasion, les 700 agents permanents d'EDF ont reçu le renfort de centaines d'experts, venus de toute la France. 2 000 salariés extérieurs au site devraient se succéder. Au total, 8 000 opérations différentes sont prévues d'ici la mi-août. L'enjeu d'une visite décennale est de taille : c'est à l'issue de cette révision approfondie que l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) décidera de renouveler ou non l'autorisation de fonctionner du réacteur. Les retombées économiques estimées par la centrale sont de dix millions d'euros (hébergement, repas, etc.) dans un rayon de 25 km autour de Chooz (60% des salariés extérieurs sont hébergés en Belgique voisine). Plus de 70 millions d'euros ont été investis dans le cadre de cet arrêt, soit 30 millions de plus qu'en 2009. L'unité de production n°1 est raccordée, depuis le 30 août à 10 h 20, au réseau de distribution d'électricité.

Incident à la centrale de Nogent-sur-Seine

Le 14 août, dans l'un des réservoirs de l'unité de production n° 2, les équipes de la centrale de Nogent ont détecté une concentration en bore de 0,2 % supérieure à la valeur fixée par les règles d'exploitation. Le bore est un élément qui, dilué dans l'eau du circuit primaire, constitue l'un des moyens de régulation de la réactivité dans le cœur du réacteur. Cette anomalie classée au niveau 1 sur une échelle graduée de 0 à 7 a été signalée à l'Autorité de sûreté nucléaire par l'établissement. «*Il n'y a eu aucune conséquence surla sûreté nucléaire*», indique, comme à l'habitude, EDF.



FAVL : stockage à Morvilliers en attendant un site ?

L'Andra dispose des moyens de stockage pour les déchets très faible activité (TFA) à Morvilliers et pour les déchets de faible et moyenne activité à vie courte (FMA-VC) à Soulaines. Les déchets hautement radioactifs devraient aller dans le secteur de Bure, en limite de Meuse et de Haute-Marne, lorsque toutes les études seront validées par le gouvernement. Restent les déchets de faible activité à vie longue (FAVL). En juin 2009, le gouvernement annonçait sa décision de mener des investigations approfondies à Auxon et à Pars-lès-Chavanges. Sous l'effet «de divers événements», les conseils municipaux des deux communes se sont retirés du projet. L'Andra doit repartir à zéro, ou presque… «*Il reste encore près de quarante communes candidates, dont neuf dans l'Aube*», rappelle le directeur général de l'énergie et du climat (DGEC) qui annonce une nouvelle procédure et une nouvelle méthode. Il entend mener la concertation et les discussions «*avant de commencer les reconnaissances géologiques*». Et pour cela, il dispose d'un délai supplémentaire. Les contraintes du calendrier ont en effet été desserrées. Le gouvernement a demandé à l'Andra un nouveau rapport sur les conditions de stockage des FAVL pour 2012 au plus tard. «*Nous allons revoir toutes les options, réexaminer les positions de toutes les communes, tout en conservant le principe du volontariat*». En attendant, une décision de principe a été prise par l'Andra pour investir et construire deux bâtiments à Morvilliers : un destiné au regroupement des colis, à la logistique et au transit, un autre pour entreposer des déchets FAVL. Ce n'est qu'après une enquête publique que le préfet pourra délivrer l'autorisation pour un tel projet. Les bâtiments d'une surface totale de 2 500 m² seraient alors construits à partir de 2011 pour une mise en service en 2012. Selon le président de l'Autorité de sûreté nucléaire, il s'agirait d'une solution d'attente.

Le 3 août 2010, une convention est signée avec l'Etat dans le cadre du programme d'investissements d'avenir où celui-ci s'engage à accorder une aide de 100 millions d'euros. Le premier axe de recherche portera sur le recyclage de métaux radioactifs TFA… mais uniquement dans la filière nucléaire. L'Andra qui assure que les métaux issus du démantèlement d'installations nucléaires (350 000 tonnes attendues) seront réinjectés, «propres», exclusivement dans l'ingénierie nucléaire et non dans des objets du quotidien. Deuxième axe de développement, l'amélioration du conditionnement de «*certains déchets radioactifs organiques ou contenant une part chimiquement réactive*». Concernant une catégorie des déchets FAVL, cette enveloppe de 100 millions d'euros devrait permettre de «*rouvrir les choix techniques de sites d'implantation*». D'où la levée du calendrier décrétée par l'état sur ce sujet au début de l'été pour financer et trouver une meilleure solution de stockage pour ces déchets encombrants.

Selon l'Institut national de veille sanitaire (INVS), pas plus de cancers qu'ailleurs

L'INVS vient de rendre les conclusions de la première enquête épidémiologique lancée autour du centre de stockage de déchets radioactifs à Soulaines afin de déterminer si le taux de cancers y est plus élevé qu'ailleurs. L'INVS a tracé arbitrairement un cercle de 15 km autour du centre. Une population de 16 000 habitants a été passée en revue grâce à des données comprises entre 1993 (un an après l'installation du centre) et 2007, formulées par le Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès (CépiDc), les fichiers hospitaliers régionaux et les registres des cancers de l'enfant. Quant à la zone de référence, elle concerne les départements de l'Aube et de la Haute-Marne dans leur ensemble. «*Aucun risque relatif statistiquement différent de la zone de référence n'a été trouvé pour tout cancer et pour chacune des localisations étudiées, ni chez les hommes ni chez les femmes*». Seule exception à noter, le cancer du poumon chez l'homme qui apparaît en hausse. L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a précisé que les éléments radioactifs rejetés par le centre «*n'ont pas d'incidence sur le poumon*».

Champagne et déchets nucléaires : le CIVC débouté

Une longue procédure déclenchée depuis janvier 2007, huit mémoires au total de part et d'autre. Le Comité interprofessionnel du vin de champagne (CIVC) ne tentait pas moins que de faire annuler l'arrêté d'août 2006 qui autorise l'Andra (agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) à «effectuer des rejets d'effluents liquides et gazeux et des prélèvements d'eau pour le centre de stockage de l'Aube», sis à Soulaines, tout près de l'aire d'appellation champagne. le CIVC mettait en avant le fait que l'arrêté avait été pris sur la base d'une étude d'impact irrégulière au motif qu'elle «*ne présente pas les effets du centre de stockage sur l'environnement*». Dans son jugement, le tribunal administratif, s'il reconnaît la qualité du CIVC pour engager un tel recours, a décidé que le décret d'août 2006 «*a fait une exacte application des dispositions*» et «*qu'il ne résulte pas de l'instruction que l'arrêté attaqué soit entaché d'une erreur manifeste*» pour rejeter la requête du CIVC et le condamner à verser 1 000 € à l'Andra au titre des frais exposés.

ENVIRONNEMENT EN BREF

Trafic de produits toxiques

Suite un contrôle encadré par le Comité opérationnel de lutte contre le travail illégal (Colti) au sein de l'entreprise marnaise D3E Recyclage à Pargny-sur-Saulx (deux infractions par dissimulation de salariés à temps complet), les gendarmes ont alors été intrigués par l'existence de trois entrepôts loués par l'entreprise, à Vitry-le-François. L'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (Oclaesp) qui, très vite, va s'intéresser au dossier. Ils ont découvert des centaines de palettes sur lesquelles étaient conditionnés des déchets non dépollués, prêts à l'exportation. Pour l'essentiel des produits informatiques, électriques et des composants électroniques récupérés auprès d'entreprises et collectivités de la région, comme des ordinateurs, des écrans et autres circuits imprimés contenant des produits toxiques pour la santé, tels que du plomb ou du cadmium. Le tout était expédié vers l'Europe de l'Est et l'Asie à raison de 10 à 25 tonnes par semaine.

Métal-Blanc condamné définitivement

Après de longues années de batailles judiciaires, la demande de pourvoi formée par Métal-Blanc de Bourg-Fidèle a été rejetée. La Cour de cassation a confirmé l'arrêt de la cour d'appel de Paris du 15 septembre 2009 et condamné définitivement l'usine. Celle-ci est reconnue coupable de «*pollution au plomb*» et de «*mise en danger de la vie d'autrui*». Elle devra payer 100 000 euros d'amende et verser 120 000 euros de dommages et intérêts aux victimes. Sur les dizaines de familles concernées, six seront indemnisées. Il s'agit des familles ayant un enfant atteint de saturnisme. Exit beaucoup d'autres, dont il ne fait guère de secrets que les pathologies (comme ces cancers du rein ou du foie chez des enfants en bas âge) sont liées au contexte local. Pis : le montant des indemnisations ne dépasse pas 20 000 euros par famille (plus 1 500 euros de frais de justice), avec un découpage qui fait froid dans le dos. Un cas de saturnisme, par exemple, c'est 8 000 euros... On est loin des 577 000 euros de dommages et intérêts alloués, il y a cinq ans, par le tribunal correctionnel de Charleville. Selon la présidente de l'Association de protection et de défense de l'environnement de Bourg-Fidèle, «*J'ai compté 41 cas de riverains frappés de saturnisme. Il s'agit de cas détectés par la Ddass, l'Inserm, ou trouvés suite à diverses analyses. Ce chiffre n'est pas exhaustif : il ne prend pas en compte par exemple les salariés de l'usine*». Elle se prépare à mener le combat des familles oubliées, cette fois devant la Cour européenne des Droits de l'Homme.

Diagnostics de sols des établissements scolaires

La préfecture de région vient de diffuser la liste des établissements scolaires de la région construits sur d'anciens sites industriels qui feront l'objet des premiers diagnostics de sols cet été. Objectif : déceler d'éventuelles pollutions, évaluer le risque ou lever les doutes et mettre en place des plans de gestion le cas échéant. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du Grenelle de l'environnement. En Champagne-Ardenne, une quarantaine d'établissements sera concernés : 30 sites dans la Marne et 11 dans les Ardennes. Les diagnostics permettront de s'assurer que les pollutions éventuellement présentes dans les sols ne dégradent pas l'air intérieur, les aires de jeux, le réseau d'eau potable. Les analyses seront adaptées à chaque établissement, en fonction de l'activité industrielle et de l'histoire du site. Les diagnostics doivent débuter dès la mi-juillet pour «10 à 13» établissements de la Région.

SECURITAIRE EN BREF

Apéro géant interdit à Reims

Dans l'arrêté préfectoral, la vente et la consommation d'alcool sur la voie publique étaient interdites entre jeudi 16 heures et vendredi matin 7 heures. Autour de la place d'Erlon, deux débitants de boissons se sont donc vus dans l'obligation de fermer leur boutique alors que les clients pouvaient continuer de consommer aux terrasses des bars de la place, «*considérés comme une extension d'un lieu privé*», donc pas concernés par l'arrêté. Les forces de l'ordre étaient en nombre. Il y avait un demi-escadron de gendarmerie mobile venu de Verdun, soit une cinquantaine d'hommes. A ce compte, il faut ajouter une compagnie entière de CRS venant de Saint-Quentin dans l'Aisne, soit 75 hommes mobilisés exceptionnellement. Et bien sûr, les forces de police du commissariat de Reims, soit 40 fonctionnaires de plus. 6 personnes, peu enclins à être palpées, seront interpellées, puis conduites à l'hôtel de police. Côté finances, le chèque des contribuables ne sera certainement pas virtuel. Peu pour la Ville, environ 500 euros (une dizaine d'agents ont dû installer des barrières de sécurité aux abords de la place d'Erlon et autant hier pour démonter les barrières), mais des milliers pour la mobilisation des forces de l'ordre. Tout cela pour dissuader les 8 000 personnes qui avaient rejoint le groupe Facebook de l'apéro et dont seulement 200 étaient présentes. On n'en est pas encore aux 730 000 euros mobilisés pour la garden-party sarkozyste. A noter que préfet de Charente a présenté la facture de l'apéro géant d'Angoulême à son organisateur. Mille personnes étaient présentes. Et la note s'avère salée : 2 711 euros.

Des «émeutiers» de Saint-Dizier condamnés

Le tribunal de grande instance de Chaumont a condamné les huit prévenus, suspectés d'avoir participé plus ou moins activement aux émeutes dans la nuit du 4 au 5 octobre 2007 dans le quartier du Vert-Bois à Saint-Dizier. Ils ont été condamnés à des peines allant de 12 mois de prison avec 6 de sursis à 5 ans dont une année avec sursis. Des peines plus lourdes que celles énoncées pour les émeutes de Vitry-le-François (elles allaient de 4 mois de sursis à 5 ans dont 3 et demi de prison ferme). Une interpellation réalisée la veille par les policiers aurait été à l'origine de ces violences urbaines. Au total, une soixantaine de véhicules avaient été incendiés, trois pompiers et un policier blessés, des bâtiments publics saccagés. Les faits avaient initialement été classés en faits criminels, car caractérisés comme commis en bandes organisées. Le procès devait donc se dérouler aux assises de la Haute-Marne. Seulement, l'instruction judiciaire a vite montré que l'action en bandes organisées ne pouvait être prouvée. Ainsi, elle ne pouvait pas être classée en criminelle. Il fallait donc requalifier l'affaire en violences et destructions volontaires et donc la correctionnaliser. 7 mineurs ont comparu mi-juillet dans le cadre de cette affaire. Un a été relaxé, les six autres ont été condamnés à des peines allant de six mois avec sursis à vingt-quatre mois de prison dont quinze avec sursis. Des peines assorties de mise à l'épreuve. Un 8ème doit comparaître en novembre.

Implantation, sur Croix-Rouge et Wilson à Reims, d'une unité territoriale de quartiers (UteQ)

Une UteQ (unité territoriale de quartier) a pour mission de lutter contre la délinquance et les violences urbaines, obtenir des renseignements et développer le lien de confiance police-population. La création d'une UteQ sur Reims avait déjà été proposée à la direction centrale de Paris, il y a quelques années, mais le projet n'avait pas abouti. Celle Croix-Rouge et Wilson sera forte de «15 à 18 agents de police expérimentés».

Selon Mathieu Rigouste, auteur de *L'Ennemi Intérieur, la généalogie coloniale et militaire de l'ordre sécuritaire dans la France coloniale* aux Éditions La Découverte (février 2009, 22 €), «*dans les revues et les instituts de sécurité et de défense, on explique clairement les retours d'expérience effectués et à effectuer depuis 2005 et 2007. On décrit les méthodes testées à Villiers-le-Bel et les enjeux de leur dépassement : notamment l'expérimentation des UTeQ et la coopération gendarmerie-police, ainsi que la nécessité* «d'améliorer» *les rapports avec les médias et la justice pour assurer une* «communication de crise optimale»*. Les UTeQ sont des unités d'une vingtaine de policiers se dispatchant en petits groupes. Ils arrivent en fin d'après-midi - ceux que j'ai vus à Villiers-le-Bel - et mettent en place une sorte de couvre-feu non juridique. C'est du quadrillage, il faut paralyser la vie sociale. On décide qu'il ne doit plus y avoir de présence, parce que si tu circules après une certaine heure c'est douteux, c'est de la provocation, même si tu rentres du chantier ou que tu sors fumer une clope … cela suppose que tu habites ton territoire, tu deviens donc un désordre potentiel. Ta seule présence est déjà résistance, révolte en puissance, c'est une offense au pouvoir policier. Les UTeQ (comme les BAC) sont des polices de harcèlement et de traque. Elles n'hésitent pas à décharger leurs flashballs à volonté pour s'assurer que personne ne s'attarde dans la rue. Quiconque vit dans un quartier où la police vient se défouler connait ces pratiques de terrorisme assermenté. Seuls ceux qui ne les ont jamais subies continuent de s'en offusquer, les autres cherchent des moyens de s'y opposer. Les UTeQ ne sont d'ailleurs pas seules pour tenir cet objectif : elles ont le soutien des CRS, qui bouclent le secteur, et de la BAC qui «va au contact» en civil.*»

"Les UTeQ nouvelle génération", dont 26 seront mises en place d'ici la fin de l'année, ne seront "*plus rattachées à un quartier mais à une zone de délinquance*", déclare le ministre de l'intérieur, qui, le 18 août à Toulon, avait annoncé la fin de facto des UTeQ (34 actuellement), symbole d'une certaine police de proximité, remplacées par des "brigades spéciales de terrain" (BST) plus musclées. Deux UTeQ "nouvelle génération" sont implantées à Perpignan et à Toulon depuis le mois de septembre.

Souriez, vous êtes filmés

L'installation des 36 caméras à Reims en 2007 en hyper- centre, mais aussi aux abords du stade Delaune, dans le quartier Croix-rouge et dans la zone d'activités de La Neuvillette est évaluée à 1,5 M€, avec un coût annuel de 300 000 euros en prenant en compte les salaires des 12 agents du centre de supervision urbain. Un audit sur le dispositif est en cours pour donner une cohérence entre le système et la centaine de caméras qui vont être mises en place par MARS avec l'arrivée du tramway (46 caméras doivent permettre de contrôler les stations, les carrefours et les zones de manoeuvre, 4 caméras fonctionneront dans chaque tramway). **Source :** Les petites affiches Matot Braine du 21/09/2010

Relaxe des quatre manifestants anti-Fillon

La cour d'appel de Reims a relaxé les quatre manifestants anti-Fillon accusés de violences sur les forces de l'ordre lors de la venue du Premier ministre, l'automne dernier au lycée Roosevelt. Les faits reprochés aux prévenus - tous condamnés en première instance à trois mois de prison avec sursis - reposaient sur les seuls témoignages de policiers dont la précision, voire l'objectivité, furent mises en doute par la défense. Monté dans l'urgence, afin d'être jugé le 20 novembre 2009 en comparution immédiate, le dossier n'a pas convaincu la cour d'appel. La procédure concernant les cinq manifestants mineurs va-t-elle mieux tenir la route ? Elle est toujours à l'instruction dans le cabinet d'un juge des enfants.

DIVERS EN BREF

Les riches toujours plus riches

Parmi les 510 plus gros patrimoines professionnels français du classement *Challenges*, le site challenge.fr a recensé 13 Marnais (entre 51 et 450 millions d'euros, une goutte d'eau comparée aux 22 760 M€ de Bernard Arnault ou les 14 449 M€ de Liliane Bettencourt). Onze d'entre elles sont étroitement liées au champagne. Pour les très riches, pas de doute, c'est la sortie de crise. Si un seul a vu son patrimoine diminuer de 6,4%, les autres ont augmenté de 6,8% à 92,9%. La Fortune minimale d'insertion au classement de *Challenges* est cette année de 53 millions d'euros, alors que l'an dernier à pareille époque le 500e du classement avait une fortune professionnelle de tout juste 40 millions. Le poids du pactole des 500 de *Challenges* est passé en trois ans de 17% à 12,4% du PIB français.

Voici un extrait du classement prenant en compte le fait que le patrimoine soit lié tout ou partie au champagne :

1er) Bernard Arnault avec 22,7 milliards d'euros, en hausse de 56,6 % par rapport à 2009. Il possède Veuve Clicquot, Moët & Chandon, Krug, Ruinart, Mercier et Montaudon.

16e) Patrick Ricard avec 2,4 milliards d'euros en hausse de 38, 96 %. Le groupe possède Perrier-Jouët et Mumm.

38e) La famille Hennessy, Moët, Chandon 1,118 milliard d'euros en hausse de 58, 13 %.

40e) Dominique Hériard-Dubreuil et sa famille (Groupe Rémy-Cointreau) avec 1, 090 milliard d'euros en hausse de 101, 85 %.

86e) La famille Rouzaud, champagnes Roederer et Deutz, avec 450 millions d'euros en hausse de 50 %.

101e) Jean-Jacques Frey (possède une participation dans la maison Billecart-Salmon) avec 330 millions en hausse de 6, 82 %.

156e) La famille de Nonancourt, propriétaire à 56 % des marques Laurent-Perrier, Delamotte et Salon avec 227 millions d'euros en hausse de 51, 33 %.

162e) Paul-François Vranken et sa famille (champagnes Pommery, Vranken, Heidsieck-Monopole) avec 205 millions d'euros en hausse de 44, 37 %.

175e) Pierre-Emmanuel Taittinger, avec 200 millions d'euros en hausse de 5, 26 %.

200e) La famille Bollinger (Bollinger et Ayala) avec 160 millions d'euros en hausse de 33,3 %.

209e) Pierre Cointreau et sa famille (Gosset) avec 157 millions d'euros en hausse de 78, 41 %.

224e) Alain Thiénot, (Canard-Duchêne, Thiénot en Champagne) avec 150 millions d'euros en hausse de 15 %

231e) Bruno Paillard, groupe Lanson BCC (Champagnes Boizel, Lanson, De Venoge, Philipponnat) et le champagne Bruno Paillard… avec 144 millions d'euros en hausse de 94, 59 %.

322e) Carol Duval-Leroy et sa famille (Duval-Leroy) avec 90 millions d'euros en hausse de 32, 25 %.

502e) Philippe Baijot et sa famille (groupe Lanson BCC) avec 52 millions d'euros en hausse de 40, 54 %.

503e) Famille Pol-Roger et Billy, Champagne Pol-Roger avec 51 millions d'euros en hausse de 18, 6 %.

Le transport collectif, c'est des économies d'argent ?

Les tarifs des bus rémois ont encore augmenté, au milieu de l'été. Et cette fois de 20 centimes d'euro ! Le ticket passe de 1 € à 1,2 €. Pour mémoire, le ticket valait 0,80 € en septembre 2003. 40 centimes en plus en 7 ans. 50% d'augmentation… Les Rémois n'ont pas fini d'être surpris. Quand le tram fonctionnera, les cartes d'abonnements spécifiques aux bus n'existeront plus. Un abonnement sera à la fois pour le tram et pour le bus. Problème, il est prévu de doubler le prix de cet abonnement mixte ! Aujourd'hui fixée à 25 €, la carte campus coûtera 50 €… Sans oublier le prix d'un ticket de tram : il est question de 2 €. Donné ! Des tarifs parisiens dans la toute petite «métropole» de Reims…

Le transport collectif, c'est des économies d'argent et d'énergie ! C'est le respect du portefeuille et de l'environnement ! A Reims en tout cas, les économies, c'est MARS qui les fait sur le dos des usagers. Et la Mairie dite socialiste laisse faire ; ça lui retombera sur le bec.

A partir d'avril 2011, il y aura 18 lignes en plus des Citadines et des 18 rames de tram. Ce qui correspond à une hausse de l'offre de transport de 5,5 %, soit 400 000 km par an en plus. Un réseau construit autour de cinq lignes fortes, numérotées de 1 à 5 (il faudra oublier les lettres actuelles). Ces cinq lignes fonctionneront de jour comme de nuit avec un dernier départ à 0 h 30, ainsi toutes les villes de l'agglomération seront desservies de nuit.

Social

Dépôts de bilan, liquidations, plans sociaux, grèves, débrayages… L'actualité sociale égrène les coups durs sur l'emploi et aucun secteur n'est épargné, pas même les plus «protégés» a priori. On n'en finirait plus d'énumérer les noms d'entreprises ardennaises, marnaises ou axonaises qu'un plan social a fait sortir de l'anonymat. La nouveauté, c'est leur simultanéité. L'autre nouveauté, c'est que les salariés ne se battent pas seulement pour sauver les meubles. Quand ils gardent leur emploi, ils luttent aussi pour obtenir des augmentations salariales. C'est un réflexe comparable qui motive les demandes de primes «extralégales» par les salariés licenciés. En un an, le chômage a augmenté en Champagne-Ardenne de 1,7 %. D'un département à l'autre, les disparités sont grandes. Ainsi, la Haute-Marne et les Ardennes (respectivement + 2,3 et 2,1 %) ont nettement plus décroché que la Marne et l'Aube (+ 1,5 et 1,3 %). Les Ardennes, notamment, doivent cette singularité au poids de leur tissu industriel, très consommateur d'intérimaires. Fin mars, la Champagne-Ardenne comptait 55 382 demandeurs d'emploi de catégorie A (82846 personnes, toutes catégories confondues). Ce chiffre s'explique, selon Pôle emploi, par le nombre de demandeurs passés de la catégorie A aux catégories B ou C. En bref, de l'absence totale d'emploi à l'activité partielle (intérim, contrats aidés, etc.). En dix ans, la Région a perdu près de 25 000 emplois industriels et, globalement, près de 50 000 emplois !

Ce sont 2 940 emplois salariés qui ont disparu dans la Marne au 31 décembre dernier en comparant avec les données à fin 2008. Ce recul de 2,1 % correspond à la baisse enregistrée globalement au niveau de la Champagne-Ardenne (6 550 salariés en moins), soit un affaiblissement encore plus prononcé qu'à l'échelle du pays (-1,5 %, soit 256 100 salariés). A fin 2009, la Marne comptait donc 137 070 salariés, 303 400 au niveau régional, soit le niveau le plus bas de ces dix dernières années, même si la perte fin 2008 (-2,4 %) était encore plus prononcée que cette année. L'industrie s'avère le secteur toujours le plus touché, perdant 6,7 % de ses emplois dans la Marne. La construction enregistre un recul de 2,2 % alors que le secteur tertiaire se révèle quasiment stable (-0,5 %). L'ensemble de ces données ne concerne pas le secteur agricole.

A Romilly-sur-Seine, depuis le début des années 1980, près de 2 300 postes ont été supprimés dans le secteur du textile, la métallurgie a perdu 1 390 emplois (dont 700 aux ateliers SNCF, 600 chez Cycleurope ex Peugeot cycle). Si on y ajoute les suppressions de personnels à la SIRC, chez Doré-Doré, Faurecia ou Icoa dans le bassin de vie, on atteint les 4 675 suppressions d'emplois.

Il y a encore dix ans, le site ERDF-GRDF de Bar-sur-Seine comptait vingt-deux agents répartis sur l'exploitation, l'accueil au public et les petites interventions. L'exploitation et l'accueil ont été fermés en 2004. Il y a six mois, un agent parti à la retraite n'a pas été remplacé. Un autre a été muté à Troyes. Restent quatre personnes qui assurent à tour de rôle, chaque semaine, l'astreinte pour les dépannages gaz et électricité sur le secteur. La direction envisage de fermer le site.

Fermeture d'entreprises, restructurations et licenciements

- L'entreprise **Beryl'D Prestige de Chauny** a été mise en liquidation judiciaire fin avril. Les trente-trois employés se retrouvent à la porte. En ce qui concerne les salaires de mars et d'avril qui n'ont pas été payés, un versement devrait intervenir pour le mois de mars. La petite satisfaction des salariés est d'avoir vu les juges saint-Quentinois reprocher au gérant d'avoir «organisé» la banqueroute de l'entreprise. À la suite de l'audience, et sur les conseils des représentants du tribunal, la déléguée du personnel est allée déposer plainte au commissariat pour vol de marchandise afin que le gérant soit poursuivi.
- Ni salariées, ni chômeuses, c'est le sort de la trentaine d'ex-salariées **d'Allan couture à Chauny**, liquidée le 20 août 2010. Le dernier bulletin de salaire date du 18 août. Depuis, pas solde de tout compte de la part de l'administrateur, de primes pour certaines, d'attestation de l'employeur s'inscrire à Pôle emploi et avoir les Assedic...
- Environ 265 personnes travaillent sur le **site de l'Ailette**, directement sous contrat **Center parcs**. Il est prévu néanmoins d'externaliser l'activité de restauration à l'échelle européenne. Cela concerne 140 à 150 personnes à l'Ailette. L'effectif, en terme de restauration, est d'une trentaine de salariés en moins qu'à l'ouverture il y a trois ans.
- Selon le magazine La Tribune, la PDG de Kraft Foods, aurait dans le collimateur les neuf ex-usines **Lu** en France, dont celle de **Château-Thierry**, du fait de leurs petits tonnages dans la fabrication de biscuits. La PDG a annoncé une réorganisation du groupe qui distribue les marques Jacques Vabre, Carte Noire, Côte d'Or, Milka, Suchard, Tobleron et les biscuits Lu et Oréo… Le numéro 2 mondial de l'agroalimentaire a annoncé la fermeture de plusieurs sites de Cadbury en Europe, société de confiserie rachetée en février dernier. Le pacte de non-intervention de 3 ans sur les sites industriels Lu, rachetés en 2007, arrive à échéance.
- 8 des 39 salariés de l'entreprise **HDM Laforge à Guignicourt**, entreprise de métallurgie, ont perdu leur emploi. Les licenciements visent essentiellement des postes de production, du service client et méthode (organisation de la production). Les licenciés ont décidé de bloquer l'accès des camions. «*Nous espérons obtenir une indemnité. On demande 20 000 euros et ce n'est pas énorme au regard du nombre d'années que la plupart d'entre nous avons passé dans l'entreprise*».
- La société **Métal industriel à Chauny**, spécialisée dans la production, par coulée continue, de barres en Cupro, aluminium et bronze, vient de licencier 11 salariés sur les 38 que compte l'effectif, suite à son rachat par une firme suisse, Ampco Metal, l'un des deux repreneurs ayant candidaté après la mise en redressement judiciaire de la société en décembre dernier.

- **Melitta** dégraisse. Lors du Comité central d'entreprise (CCE) à Paris, la direction de la société Melitta France (240 salariés en France), qui présentait son projet de réorganisation a déclaré que le site de **Chézy** serait reconverti en site logistique, le développement de la production des filtres à café étant, désormais, l'affaire du site allemand de Minden. Résultat : 46 emplois seraient touchés. 7 possibilités de reclassement internes ayant déjà été identifiées, cela ramènerait à 39 le nombre de suppressions de postes envisagées sur les 80 emplois existant actuellement. «*Nous devons partir avec nos indemnités légales plus 40 % de celles-ci, c'est une misère ! On se moque de nous*». Parallèlement, Melitta recherche activement un repreneur pour son site de Tourcoing (centré sur la distribution de sacs aspirateurs et d'accessoires électroménagers).

- La société **Citeel** (Cie instal teleph études électroniques), spécialiste de la fabrication d'appareil de téléphonie et autre pose d'antenne de téléphonie, qui possède plusieurs agences en France, dont une à **Château Porcien** (18 salariés), est dans un plan de continuation depuis février 2008. Les salariés sont sans salaire depuis avril 2010. Un dossier en référé pour le paiement des salaires est envisagé et une poursuite aux prud'hommes n'est pas à exclure, même si le sort de la société peut se jouer au tribunal de commerce de Nanterre.

- Mise en redressement judiciaire depuis le 5 février 2009, l'entreprise **Raguet** implantée sur deux sites de production à **Monthermé et Bogny-sur-Meuse** reste en sursis jusqu'au 8 juillet, date limite de la période d'observation accordée à ses dirigeants pour trouver une solution de sauvetage de l'outil de travail et des 117 emplois actuels. Le tribunal de commerce de Sedan devra alors faire son choix entre trois investisseurs potentiels en décidant de la suite à donner à ce lourd dossier social. Farinia serait le moins généreux puisqu'il ignorerait le site de Monthermé pour garder seulement 25 emplois à Bogny-sur-Meuse. La SAS Forgex France, filiale du polonais Metcap Zoo, propose la sauvegarde de 85 des 117 emplois actuels. Azimut prévoit de continuer l'activité de Raguet avec 74 salariés sans changement des contrats de travail. Raguet avait déjà perdu 65 membres de son effectif (25 licenciements et 40 départs volontaires) en octobre 2009. Si Forgex France semble le mieux placé, il conditionne le rachat à une baisse drastique des avantages sociaux. Les salariés avaient jusque fin août pour faire savoir s'ils acceptent ou non ces conditions. Le résultat du vote est : 1/3 pour, 1/3 contre et 1/3 d'indécis. Une nouvelle consultation a eu lieu et 58 des 113 employés actuels se sont prononcés contre. Le personnel a bloqué les 2 sites et bloqué un TER car pour eux, le préfet aurait estimé que les «non» à la consultation équivalaient à des gens qui ne veulent pas travailler. Et ils ne l'admettent pas. Suite à de nouvelles négociations, Forgex France s'engage à maintenir les avantages sociaux pendant 1 an. Est-ce suffisant pour convaincre de nouveaux salariés de s'engager aux côtés du repreneur ? Le 8 octobre, le tribunal de commerce de Sedan autorise la société Forgex à reprendre Raguet. «*Les salariés non repris seront licenciés pour motif économique*», précise l'attendu, autorisant ainsi le licenciement de 61 salariés, alors que le repreneur s'est engagé à en garder 85… L'un d'entre eux avait accepté la modification du contrat de travail, 21 l'avaient refusé et leur poste est supprimé et 39 avaient refusé la modification du contrat de travail alors que leur poste n'est pas supprimé. Des embauches vont devoir avoir lieu (des intérimaires dans un premier temps). Le site de Bogny-sur-Meuse sera fermé, les activités d'usinage et de soudure étant déménagées à Monthermé. L'outillage sera mutualisé, avec transfert des machines spécifiques à cette fonction vers la Haute-Marne et la Pologne. Le site de Monthermé sera développé autour de trois axes : les poids lourds - principalement pour Volvo Trucks-, le ferroviaire - nouvelle activité pour le secteur forge dans le groupe -, le traitement thermique qui sera regroupé dans les Ardennes. Le repreneur prend un engagement d'inaliénabilité des matériels du site de Monthermé pour une durée de deux ans, et il peut accéder au site de Bogny, qui sera fermé, jusqu'au 31 août 2011. La prise de possession est fixée au lundi 11 octobre. Des questions se posent : comment la juridiction consulaire a pu passer outre l'article 1224.1 du code du travail qui prévoit la reprise par un autre employeur sans modifier les contrats de travail initiaux et valider la modification de ces mêmes contrats et a autorisé une reprise avec seulement 50 postes de travail au lieu des 85 figurant dans le projet initial de Forgex ? En attendant le licenciement effectif, les salariés ayant refusé les conditions financières du repreneur ont toujours leur contrat Raguet. Selon le délégué du personnel CGT, «*l'administrateur judiciaire leur a donc demandé de rester à la maison, avec l'assurance d'être payés au salaire Raguet. Certains ont accepté, mais quelques-uns considèrent qu'ils doivent travailler jusqu'à leur licenciement effectif. Cohabitent donc des salariés ayant dit «oui», payés aux nouvelles conditions de Forgex et des salariés ayant refusé, toujours sous contrat Raguet. Il y a du boulot et l'effectif étant réduit, les gars de la production changent de poste pour assurer tout le travail. Par ailleurs, ceux qui ont accepté de continuer avec le repreneur n'ont pas encore signé leurs nouveaux contrats. C'est à dormir debout.*»



- Selon l'association des anciens de Lenoir-et-Mernier, «*La **SCOP-LCAB** annoncerait le licenciement de six salariés. Le site de Jayot Gespunsart serait également susceptible de disparaître, la production se délocalisant sur **Bogny-sur-Meuse**. Afin d'atténuer les effets du licenciement, la direction a proposé de faire appel aux volontaires en accordant une prime exceptionnelle de 5.000 euros*». Pour le responsable de la scop, «*Ce n'est pas parce que l'on est en coopérative qu'on ne se trouve pas confronté, comme toute entreprise, à la conjoncture*».

- **La Société d'études et de réalisation d'outillages et de mécanique ardennaise (Seroma) à Bogny-sur-Meuse**, ancienne filiale (à 90 %) du groupe... Lenoir-et-Mernier, avait, le 8 février 2008, échappé à la surprise générale à la liquidation parce qu'elle avait son propre numéro Siret et une trésorerie indépendante. Du coup, les 27 salariés de cette PME spécialisée dans la mécanique générale, la ménaco-soudure et l'outillage et considérée comme la branche bénéficiaire du groupe Lenoir-et-Mernier-FAC-LCAB, ne s'étaient pas ajoutés à la liste des 132 salariés qui s'étaient retrouvés sur le carreau. Mais trente et un mois après cette funeste échéance, après avoir déjà bénéficié de trois périodes de sursis de la part du tribunal de commerce de Sedan, elle semble se diriger tout droit vers une liquidation avec toutes les conséquences sociales que cela implique. A la disparition de Lenoir-et-Mernier, la Seroma a ramassé une ardoise de 400 000 euros de dettes qu'il a été d'autant difficile d'éponger. 6 licenciements ont eu lieu en décembre 2009. Les 22 derniers salariés vont-ils connaître le même sort ? Quatre jours avant l'audience du tribunal de commerce de Sedan qui décidera du sort de leur entreprise, les personnels ont décidé d'un arrêt de travail pour paralyser totalement l'activité de l'usine. Dix-sept employés (dont la grande partie du secteur fabrication) sur les vingt encore en poste dans la société ont donc débrayé afin d'obtenir des garanties quant au règlement en temps et en heure de la paie du mois de septembre. Les grévistes ont profité de ce mouvement de grogne pour faire savoir qu'ils ne soutenaient pas le (seul) plan de continuation élaboré par leur Pdg. Le tribunal de commerce a écarté ce plan et décidé d'une prolongation d'activité jusque fin octobre afin de permettre à Ardennes Vérin de concrétiser son offre de reprise de dernière minute.

- Premier avertissement après l'annonce de la délocalisation de deux gammes Faure à Olawa en Pologne chez **Electrolux à Revin**, qui emploie actuellement 544 salariés : un débrayage d'une heure. La direction s'était engagée à fournir en moyenne une production annuelle de 430 000 machines à laver sous les marques AEG, Electrolux et Faure, cette année elle devrait tourner autour de 417 000 appareils dont 70 000 sous la marque Faure. Selon la direction, seuls deux nouveaux modèles bas de gamme de marque Faure seront fabriqués en Pologne. On se souvient du cas de l'usine de Reims. C'était le même scénario. Il commence par le bas de gamme, après elle a perdu toutes les gammes.

- Depuis neuf mois, les 48 employés **d'Oxame à Revin** vivent avec une épée de Damoclès suspendue au-dessus de leur tête. En redressement judiciaire depuis neuf mois, Oxame n'a toujours pas de repreneur. La liquidation a été prononcée, mais un repreneur s'est fait connaître, avec 15 à 18 licenciements à la clé. Les salariés ont du faire le forcing chez l'administrateur judiciaire pour obtenir leur paie de septembre. La première quinzaine leur a été payé, la seconde va l'être, mais par les AGS (fonds de garantie des salaires). Les agios dus aux retards de virement seront pris en charge.

- Une procédure de licenciements économiques est en cours chez **Sodimédical**, filiale à 100 % de Lohmann et Rauscher, lui-même détenu à 100 % par Lohmann et Rauscher Germany, un groupe de 3 300 salariés, **à Plancy-l'Abbaye**. La fermeture du site est prévue. 54 employés vont se retrouver sur le carreau. La direction a décidé d'abandonner momentanément son plan social afin de représenter une nouvelle mouture devant le comité d'entreprise. Lohmann-Rauscher a déjà délocalisé sa production auboise en République tchèque et en Chine, ce qui laisse peu de place à une relance de l'activité sur le site de Plancy-l'Abbaye. «*C'est une petite victoire qui relance la procédure à l'ordre du jour le 21 juin. Le mieux serait de relancer l'activité, ce qui semble peu probable, mais que l'on parte, au moins, avec un plan social correct et respectueux de l'investissement du personnel. Ce qui est proposé aujourd'hui est humiliant*». Le tribunal a de nouveau été saisi sur le deuxième plan social et le projet de fermeture de Sodimedical et a annulé fin juillet la fermeture du site. La direction a de nouveau convoqué les représentants du personnel début septembre pour présenter un nouveau plan social. L'avocat des salariés a décidé par ailleurs de poursuivre l'entreprise en correctionnelle pour «délit d'entrave». La direction ne tenant plus les réunions obligatoires du comité d'entreprise.

- Six salariés (deux secrétaires, trois chauffeurs et un manœuvre) des **Vidanges de l'Est à Romilly** se retrouvent sur le carreau. Le tribunal de commerce de Troyes a prononcé la liquidation judiciaire de leur entreprise quelques semaines seulement après sa mise en redressement.

- Les dirigeants de **Cominext** (propriétaires de **Romi Mark**, entreprise spécialisée dans la sérigraphie, le flocage et la broderie à **Romilly**) ont déposé le bilan et ont demandé à être mis en liquidation par le tribunal de commerce. Cette entreprise qui a compté jusqu'à 56 salariés en emploie aujourd'hui 13 qui vont se retrouver sur le carreau fin mai.

- Mise en liquidation en mars dernier, **Savimaille**, filiale d'Emo ne disparaîtra pas corps et bien. L'entreprise de **Sainte-Savine** spécialisée dans le tricotage circulaire a fait l'objet au moins d'une offre de reprise. Elle a été examinée par le tribunal de commerce de Troyes. Ce dernier avait d'ailleurs permis à cette filiale du groupe Emo de poursuivre son activité jusqu'au mois de juin afin de faciliter l'émergence d'un repreneur. L'offre de reprise émanait de Tricotage du Pont. L'entreprise troyenne se proposait, au travers d'une filiale qu'elle va créer, de racheter une partie des métiers, de reprendre quatre salariés (sur les dix que comptait l'entreprise au moment de la liquidation) et de louer une partie du bâtiment.



- Pour l'autre filiale d'Emo, la **Sotratex à Troyes**, elle aussi en difficulté depuis plusieurs mois, la situation s'avère très différente. Elle a déposé au tribunal de commerce un plan de sauvegarde. 34 emplois devraient être maintenus dans l'usine du Grand Véon contre 37 actuellement. Et Troyes va réussir à conserver une grande entreprise de teinture. La Sotratex étant la deuxième usine du secteur après France Teinture et ses 100 salariés. Le plan de sauvegarde a été accepté. **Emo** a présenté, elle aussi, un plan de continuation. Le tribunal ne se prononcera qu'à la mi-octobre. Pour la mi-octobre, l'entreprise devra élire un nouveau représentant des salariés. L'actuelle représentante a été licenciée. Elle fait partie des 54 suppressions d'emplois. Une des 54 licenciés n'a toujours pas touché ni ses indemnités de licenciement, ni son certificat de travail, ni son attestation de la part de Pôle emploi. Emo étant en redressement judiciaire, les indemnités des salariés licenciés sont prises en charge non pas par l'entreprise de textile mais par l'AGS, un régime de garantie des salaires. Mais l'AGS refuse de verser les indemnités sous prétexte qu'elle a saisi les Prud'hommes (c'est aussi le cas pour les salariés de Cap Phone à Reims). En revanche, elle perçoit le chômage car elle a adhéré à la convention de reclassement personnalisé.

- Une nouvelle entreprise de **Romilly-sur-Seine** se trouve en difficulté. Après la fermeture de Romimark et la vente d'Olympia à Tricotage des Vosges, c'est au tour de la **société de mécanique champenoise (SMC)**, fabrique des pièces usinées pour l'aéronautique, l'automobile et l'industrie du verre, de donner des signes d'inquiétudes. À la fois pour son devenir et pour les 18 salariés qu'elle emploie.

- L'information a été communiquée aux vingt-trois salariés du site **Bonna Sabla de Bar-sur-Seine** lors de deux réunions (20 mai et 17 juin). L'entreprise va fermer en 2011. Bonna Sabla est pourtant le numéro un français de la fabrication des produits en béton manufacturés. Elle emploie 2 200 personnes. Ses principaux clients sont les entreprises de travaux publics. À Bar-sur-Seine, sont fabriqués principalement des produits pour la SNCF ou les télécoms. Parmi les propositions qui pourraient être faites aux salariés, figure le site de Brienne-le-Château qui semble être conservé. Ensuite, on parle de la Moselle ou du Dijonnais.

- Comme ils l'ont fait depuis plus de trente ans parfois, les élus du comité d'entreprise (CE) **d'Olympia à Romilly** pointent chaque matin. Mais depuis la fin du mois de mai, plus aucun travail ne les attend. Ils font partie du personnel qui n'a pas été repris par Tricotage des Vosges et attendent leur licenciement. Comme ils sont protégés par la loi, leur licenciement obéit à une procédure spécifique. Et celle-ci n'en est qu'au début. Le 16 juin, chacun d'entre eux a été reçu pour un entretien préalable au licenciement avec un représentant de l'administrateur judiciaire. L'occasion pour la plupart de dénoncer une discrimination syndicale. «*Comment expliquer que sur douze élus, seuls deux ont été repris ?*» s'interrogent-ils. Le dossier a été transmis à l'inspection du travail qui autorisera ou non le licenciement. Ils ont reçu une convocation pour un entretien avec l'administration du travail, le 15 juillet. Les dix salariés seront donc fixés au plus tard à la fin du mois d'août : ils sauront s'ils sont licenciés ou réintégrés chez le repreneur, Tricotage des Vosges. Une simple lettre mettrait fin à leur supplice : celle qui les autoriserait à rester à leur domicile pendant la procédure. L'inspection du travail a refusé les licenciements. Le repreneur dispose d'un délai de deux mois pour contester la décision de l'administration. En attendant, les salariés se tiennent à sa disposition. A noter que sur les 87 personnes qui s'étaient inscrites à la cellule de reclassement après les licenciements de décembre 2009 et de mai 2010, 10 seulement ont retrouvé un emploi.

- Aucun acteur de la filière ne s'étant manifesté pour lui venir en aide, **la coopérative de déshydratation d'Arcis** s'est résolue à éteindre ses chaudières. Une très forte majorité des adhérents (93 %) a voté la cessation d'activité totale et définitive conduisant à la fermeture du site industriel et l'arrêt des services de la coop aux adhérents. Au pire, la fermeture du site se fera à l'issue de la campagne luzerne, fin octobre. Au mieux, à l'issue de la campagne pulpes de betterave, trois mois plus tard. Socialement, une telle fin d'activité signifie la mise en place d'un plan de sauvegarde de l'emploi et l'ouverture d'un guichet de reclassement pour les trente-six salariés permanents de l'usine.

- La **Société industrielle de reliure et de cartonnage à Marigny-le-Châtel**, plus connue sous le nom de SIRC, entreprise qui compte 234 salariés, est en redressement judiciaire. Le tribunal de commerce a officialisé la mise en vente de l'entreprise. Deux formules sont encore possibles la concernant : une cession pure et simple ou un rachat dans le cadre d'un plan de continuation.

- Repris en 2006, les **Ets Kesslick**, entreprise de viande de **Chalette-sur-Voire** qui emploie 40 salariés, ont été mis en liquidation. Le tribunal a permis à l'entreprise de poursuivre son activité pendant encore deux mois, le temps qu'elle trouve un repreneur. Et quelqu'un s'est déjà manifesté. Mais ce repreneur ne garderait qu'une poignée de personnes. De ce fait, les représentants des salariés craignent le pire : au moins 25 licenciements, si ce n'est pas plus.

- **Temex ou Rakon** ? Rakon, ou Temex ? L'unité sise à **Pont-Sainte-Marie** et spécialisée dans les composants électroniques en est à l'étape ultime, celle où les licenciements deviennent réalité. Rakon reprend certes 100 % des actifs, mais seulement 80 % des effectifs selon la CGT, 90 %, selon la direction (Rakon garantit les emplois de 72 personnes, au départ, c'était 65, selon la direction). Quand la déléguée syndicale CGT, représentant du personnel de Temex, s'est présentée à la reprise des vacances à son travail, la direction lui a demandé de repartir. Selon la direction, «*Le secteur quartz, dans lequel elle intervient, va être transféré à Argenteuil, site principal de cette activité. À Pont-Sainte-Marie, ce sera le centre d'excellence pour les oscillateurs. Le plan de sauvegarde de l'emploi s'est effectué sur la base de critères socio-professionnels*». Ce sera à l'Inspection du travail de décider si oui ou non, l'entreprise est tenue de lui redonner de l'activité, car en entrant dans le giron de Rakon, Temex n'a plus de réelle existence : ni salarié, ni fonds de commerce.

- Il ne reste plus beaucoup de sous-traitants en bonneterie. Et un des derniers qui subsistaient disparaît à son tour. Le tribunal de commerce de Troyes a mis hier en liquidation la bonneterie **Gaellique de Verrières**. Ce qui va entraîner le licenciement de ses neufs salariés. Une autre petite entreprise de textile va mal. Assignée par l'Urssaf pour non-paiement de ses charges, la **Sarl Anne** a été placée hier par le tribunal de commerce en redressement. Installée à **La Chapelle-Saint-Luc**, elle compte sept salariés.

- Le tribunal de commerce a aussi mis en redressement un **restaurant chinois**, installé à **Pont-Sainte-Marie** et la société **Landréat et fils**, une entreprise de pose de menuiseries de **Grange-L'Evêque**, ainsi qu'**Ultra RS à Troyes**, entreprise, qui compte trois salariés, effectue du contrôle de qualité par ultra son (elle travaille pour le nucléaire et la mécanique lourde).

- Le 5 mai 2010, les salariés de **PTPM à Aÿ** ne pouvaient plus entrer dans leur usine. «*Tant que nous n'avons pas de garanties que le personnel de la direction, qui s'occupe des négociations, pourra ressortir du site, les discussions seront rompues. Nous invitons les salariés à reprendre les discussions dès demain*». C'est qu'ont reçu les salariés en recommandé. Une décision prise en raison de la crainte d'une nouvelle retenue de la direction, comme celle qui était survenue entre les 26 et 27 avril. Avec cette fermeture du site, les relations entre salariés et direction apparaissent rompues. Cette fermeture temporaire cache peut-être en réalité une fermeture définitive. Le 14 mai, le TGI de Reims confirme la décision de fermeture temporaire. Dans sa décision rendue le 28 mai, le conseil des prud'hommes a jugé illicite le lock-out mis en place à l'usine d'Aÿ et estimé que le groupe devait fournir du travail à ses salariés. Il a par ailleurs ordonné la réouverture de l'usine sous 48 heures, soit lundi. Dans le cas contraire, Trèves devra verser 200 euros par jour de retard et par salarié - 51 d'entre eux sur les 130 que compte le site se sont joints à l'action judiciaire - soit 10 200 euros par jour. Il a également décidé le versement de 100 euros à chaque salarié au titre de l'article 700 du nouveau code de procédure civile. Le conseil a en revanche débouté les plaignants qui demandaient 3 000 euros de dommages et intérêts. Le 8 juin, PTPM rouvrait ses portes... pour 22 jours seulement, "le temps de la procédure de départs volontaires".

- L'atelier plaques et découpes va fermer ses portes dans **l'usine rémoise d'Arcellor-Mittal**. Le site emploie actuellement 41 salariés, la direction a proposé de réaffecter 20 salariés sur les autres services de l'usine rémoise. Par ailleurs, un plan de départ volontaire sera mis en place. Un autre plan de mobilité à l'échelle nationale, cette fois, est également dans les tuyaux. Depuis un an, Arcellor-Mittal, à Reims a perdu plus de deux cents emplois. Deux autres sites sont aussi concernés (41 postes aussi). Des salariés de tous les sites concernés par les fermetures annoncées ont effectué le déplacement jusqu'à Reims, afin de «mettre la pression sur la direction». À l'issue de la réunion, aucun accord n'avait été trouvé, y compris sur le volet économique.

- Au lendemain de la décision du tribunal de commerce de Lisieux de prolonger jusqu'au 15 septembre le redressement judiciaire du groupe **Plysorol**, dans l'attente de nouvelles offres de reprise, les 99 salariés de **Magenta** ont manifesté leur opposition catégorique à son retour dans l'usine. Une décision de justice qu'ils ne s'expliquent pas. L'actionnaire chinois Guohua Zhang a repris les rênes de Plysorol le 26 mai dernier. Son plan de continuation sera examiné le 16 juin prochain… De cela, les salariés n'en veulent plus et l'on fait savoir. «*Plysorol est en cessation de paiement depuis mai 2009, depuis qu'il a repris le groupe. Il est poursuivi pour délit de banqueroute et détournement de fonds… Il suffit qu'il amène 2 millions sur la table pour qu'on oublie tout ? Son plan de reprise sera examiné le 16 juin. S'il n'apporte pas les garanties nécessaires, et dans la mesure où les 3 autres offres ont été jugées irrecevables, on va droit à la liquidation judiciaire. On n'en veut plus ! On sait très bien qu'il n'a pas changé et qu'on peut s'en sortir sans lui. Il n'a jamais tenu sa parole, pourquoi le ferait-il aujourd'hui ? C'est un patron escroc. Le remettre en selle, c'est une insulte pour le salarié. C'est de la provocation*». Un directeur général a été nommé début juillet par le tribunal de Lisieux, qui a retiré le mandat de gestion à Guohua Zhang. La période d'observation a été reconduite jusqu'au 8 septembre et le tribunal de commerce a décidé de placer l'ex-leader du contreplaqué européen en liquidation judiciaire, une mesure assortie d'une période de poursuite d'activité de deux mois. Le 15 septembre seront examinés les dossiers des candidatures à la reprise. Avant la décision du 11 octobre du nom du ou des repreneurs, les salariés ont manifesté contre l'offre de reprise du seul site de Magenta par un entrepreneur local. Les salariés de Lisieux ont eu séquestrés 3 de leurs cadres. C'est finalement le groupe libanais Bitar qui reprend les sites. Les 92 salariés d'Épernay sont repris ainsi que 115 sur le site de Fontenay-le-Comte. L'offre pour Lisieux a été améliorée, passant de 71 à 74 salariés repris. 5 à 6 hectares de terrain de l'usine de Lisieux vont être vendus. Le produit de cette vente, estimé de 3 à 4 millions d'euros, servira à améliorer le Plan de sauvegarde de l'emploi.

- Mauvaise surprise pour la cinquantaine de salariés de l'entreprise **Cap Phone** implantée depuis cinq ans **à Reims** et spécialisée dans le courtage en assurances (pour Générali et Geslife notamment). Alors qu'ils revenaient de vacances, ils n'ont pas pu pénétrer dans leur entreprise car les serrures ont été changées. Déjà placée en redressement judiciaire en 2007, puis encore en juillet dernier, par le Tribunal de commerce de Reims, la société en cessation de paiement a en effet été liquidée purement et simplement à la mi-août.

- Des licenciements seront annoncés dans les semaines à venir aux salariés de **Bourquin Communications**, une **entreprise rémoise** spécialisée dans l'impression. La société qui emploie près d'une centaine de personnes.

- **Piper-Heidsieck**, maison de champagne de **Reims** appartenant au groupe Cointreau, a décidé il y a 6 mois, de licencier un quart de ses effectifs, soit environ 40 salariés. Par 2 fois, les plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) ont été rejetés par la direction du travail. Entre ces deux périodes, une grande partie des salariés a décidé de mettre en place des grèves quotidiennes de quelques minutes. Les négociations continuent à ronronner sur le gel, voire la baisse des salaires. En pleine vendange, l'ensemble du collège ouvrier, environ 80 personnes, a donc stoppé le travail et décidé d'une grève illimitée. Plus question de conflit partiel mais il s'agit bel et bien d'un blocus total (même si dans un premier temps, une seule entrée était bloquée). Un quart du collège des «maîtrises» a pris le même chemin. La direction a assigné au tribunal cinq salariés dont deux délégués syndicaux pour blocage illégal de l'entreprise. Pas contente de la tournure des événements et bien déterminés à montrer à leur direction qu'ils ne sont pas impressionnés, une quarantaine de salariés s'est rendue à la coopérative vinicole de Trigny pour empêcher l'entrée des citernes Piper. Le tribunal de grande instance a prononcé un renvoi de l'affaire, le temps pour l'accord d'être formalisé. La direction devrait renoncer officiellement à ses poursuites. Cet accord ne sera basé que sur des départs volontaires, susceptibles d'intéresser 39 salariés (sur un total de 160) d'ici fin mars 2013. La direction a renoncé aux gels des salaires et aux non-versement pendant deux ans des primes d'intéressement. *"On a montré qu'on était capable, en pleines vendanges, de bloquer toute une semaine la production."*

- Le site de mise en bouteilles d'eau **Cristalline de Fismes** devrait fermer. Douze personnes travaillent actuellement sur ce site alors qu'elles étaient encore quinze il y a quelque temps. Le groupe qui possède quatre autres lignes de production dans les Ardennes aurait décidé de réaliser des économies en regroupant ses activités. Les douze salariés dont le poste va être supprimé devraient pouvoir être reclassés sur d'autres sites mais encore faut-il qu'ils soient mobiles. Cristalline exploite l'eau mais n'est pas propriétaire du domaine.

Grèves, arrêts de travail et conflits

- Un préavis de grève illimité à compter de jeudi 27 mai minuit à la **plateforme de tri hirsonnaise de La Poste**, qui regroupe les secteurs d'Hirson, de Vervins, de Rozoy-sur-Serre et de Montcornet, afin de sauvegarder un service de qualité qui fonctionne 6 jours sur 7 et devant la menace de suppression de deux tournées à compter du 22 juin. «*On nous demande d'en faire toujours plus en toujours moins de temps. Les temps évalués par la direction pour poster une lettre dans une boîte aux lettres sont de plus en plus courts. Nous en avons assez de cette pression pour toujours plus de productivité, plus de stress, des salaires au rabais et des horaires à rallonge. On a parfois l'impression de ne plus avoir de vie et d'être mariés à La Poste*». 100 agents travaillent sur l'ensemble de la plateforme. Sur ces 100 personnes, 65 sont des facteurs, parmi lesquels 37 travaillent à Hirson. Après des négociations et 24 h de grève, les facteurs ont décidé de suspendre le préavis illimité de grève. Ils ont obtenu obtenu 7 semaines de sécabilité au lieu de 12, ce qui signifie que le produit non distribué de 7 semaines sera redispatché sur d'autres tournées, au lieu de 12, ce qui permet d'alléger un peu le travail des facteurs. Le doublement de tournées devrait également être supprimé. Enfin, les heures supplémentaires ne devraient plus être imposées pendant les congés annuels.

- Le pôle hydrologie du **laboratoire départemental d'analyses et de recherche de l'Aisne** (LDAR) à Soissons (une trentaine de salariés) doit déménager à Laon dans le cadre du regroupement des laboratoires départementaux et de l'Inra. Les activités du labo d'hydrologie (sur l'eau courante, les cours d'eau, les stations d'épuration, etc.) sont entrées dans le champ marchand et sont soumises à la concurrence. Une moitié des agents a des contrats de droit privé, l'autre des contrats de droit public. Ce changement de lieu de travail n'est pas sans "impacter" financièrement les situations personnelles de ces agents. Le Conseil général a proposé aux agents une prime forfaitaire de 5 000 euros. Mais le statut de la fonction publique territoriale ne le permet pas. Les salariés se sont mis en grève. Ils protestaient aussi contre la politique managériale qui ne prend pas en compte la pérennisation des CDD recrutés depuis plusieurs années, soit la moitié des salariés, ce qui ne pourrait être fait avant que l'Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) de Laon soit créé.

- Une dizaine de salariés ou ex-salariés de la société de BTP **Demirtas** ont manifesté en bloquant durant une demi-heure la sortie du dépôt de l'entreprise à **Charleville-Mézières**. Ces ouvriers dénonçaient notamment des licenciements abusifs, des heures non payées et d'une manière générale un management «à la hussarde». Certains de ces salariés ont initié des procédures devant les prud'hommes.

- Un mouvement de grève d'une heure contre la suppression de 16 lits (11 en ortho/traumato, 2 en ORL et 3 en rhumato) de 14 postes d'aides-soignantes et 9,6 postes d'infirmières, ainsi que la suppression de 3 RTT a eu lieu à **l'hôpital de Charleville-Mézières**. Peu de monde (une quarantaine sur les 2 300 agents et 210 médecins), car le directeur a assigné l'ensemble du personnel par le biais des cadres de chaque service qui ont reçu le courrier seulement le matin même. Or, l'assignation doit être individuelle et envoyée en recommandé à domicile et soit pour une heure, soit pour 24 heures. Mais les femmes de ménage ont été assignées à partir de 11 heures alors qu'elles quittent à 11 h 24. Elles ont donc été assignées pour 24 min, si ça c'est pas une atteinte au droit de grève…

- Les conducteurs de bus du **réseau de transports de l'agglomération de Charleville- Mézières** (Tac) ont déposé un préavis de grève reconductible. Outre des aspects techniques, la principale revendication des grévistes porte sur une amélioration de leurs conditions de travail. Ils réclament l'embauche de nouveaux conducteurs. Les grévistes, 46 personnes sur 60 salariés selon le syndicat majoritaire CFDT, 38 selon la direction, avaient alors décidé de marquer le coup en bloquant la place Ducale à Charleville-Mézières durant une heure lundi après-midi. Seul 30 % du trafic était assuré d'après la direction dans le cadre du service minimum. Des négociations déjà ouvertes sur le sujet avec la direction de la société d'exploitation des Tac (Setac) avaient été interrompues par la direction suite au débrayage de certains conducteurs. 4 grévistes ont été condamnés par le tribunal à 250 € d'amende chacun après qu'il ait considéré que le blocage par les quatre conducteurs grévistes, des accès au site de la RDTA, maison mère de la Setac, empêchant la société de mettre en place un service minimum, a constitué «*un trouble manifestement illicite, au sens de l'article 809, alinéa 1 du code de procédure civile*». Ce blocage a eu lieu après que la direction qui, en ayant porté «*gravement atteinte au droit de grève*», a fait appel à des intérimaires pour remplacer les personnels grévistes. Au début de la 2ème semaine de grève, le dépôt de la RDTA était à nouveau bloqué, empêchant le service minimum des Tac, mais aussi bloquait 60 bus de la RDTA basés à Charleville et ceux basés à Sedan, rapatriés dans la nuit par les grévistes, qui assurent le transport scolaire (3 000 scolaires se sont retrouvés en congé forcé) et les liaisons inter-urbaines (20 au total). Le feuilleton se poursuivait par un défilé des bus grévistes en centre-ville et un blocage partiel de l'avenue d'Arches de 14 à 18 heures, alors qu'au tribunal de grande instance, l'assignation en référé des grévistes (pour le blocage du matin) à l'initiative de la RDTA et de la Setac tournait court (il manquait une pièce au dossier). L'audience étant renvoyée au lendemain. La RDTA demandait 1 500 € par salarié, soit un total 24 000 €. La justice condamnait chaque gréviste à 65 € et l'assignation de la SETAC était rejetée. Dans la foulée, un accord est trouvé : un bus supplémentaire sera mis en service rapidement sur la ligne 3, une nouvelle grille horaire sera mise en place le 1er janvier 2010 et une prime pour repas décalés pour les conducteurs finissant leur service à 21 h sera attribuée. La RDTA et la SETAC ne devraient pas demander l'exécution des jugements et le versement des indemnités demandées lors des assignations.

- Les salariés de **Pousseur réfractaires à Vireux-Molhain** ont décidé de reconduire le mouvement de grève entamé fin octobre. La décision a été prise en assemblée générale, suite à un vote à bulletin secret auquel ont participé 30 des 38 salariés de l'usine. Ces derniers réclament une augmentation de salaire, qui jusqu'à présent, leur a été refusée par la direction.

- Soixante-dix salariés **de Groupama à Troyes** sur un effectif de 150 personnes ont observé un arrêt de travail. Selon le tract distribué à ceux qui passaient devant le siège, les grévistes veulent dénoncer : «*Des pratiques de management détériorant les conditions de travail pour des résultats négatifs sur la santé de certains salariés*». Le mouvement démarré dans le département pourrait faire tâche d'huile sur le grand Nord Est, le découpage régional de Groupama auquel appartient l'Aube.

- Après cinq débrayages d'une heure à une heure et demie, une partie des salariés de **Manoir industries à Bar-sur-Aube** (aéronautique) se sont mis en grève. «*Cela fait plus de deux ans que nous n'avons pas eu d'augmentation générale de salaire alors que les deux dernières années ont été très bonnes. On fait chômer les gens puis ensuite on leur fait faire des heures supplémentaires*». Et de dénoncer «*pas mal de situations où, pour un oui ou pour un non, on envoie des lettres aux salariés pour leur demander de s'expliquer pour des retards, de la non-productivité ou leur comportement*». Ou encore les licenciements, «*depuis septembre, d'une ou deux personnes par mois*».

- Une quarantaine de salariés, soit près de la moitié du personnel, bloque l'entrée de l'usine **Saipol de Le Mériot**, spécialisée dans la transformation des graines oléagineuses. Le site a donc été mis à l'arrêt. Ce mouvement fait suite à des négociations annuelles obligatoires. Les salariés de trois autres sites du groupe sont également en grève. Pour débloquer la situation et reprendre les négociations après une semaine de grève, les salariés ont mis de côté certaines revendications et revu leurs prétentions à la baisse. Toutefois, les grévistes ont posé trois conditions à la reprise du travail : une augmentation générale des salaires de 2 % - au lieu de 5 % au départ -, la révision du mode de calcul des primes d'ancienneté et l'alignement des primes de quart. Après deux semaines de grève, les salariés de Saipol ont obtenu satisfaction sur une partie de leurs revendications. Tous les employés verront leurs salaires revalorisés de 2 % avec un minimum de 50 € pour les bas salaires, une prime de transport à 30 € au lieu de 25, la reconduction du plan épargne entreprise et une prime de quart de 100 € brut pour les personnels en 3x8 et 5x8.

- Comme leurs collègues d'**Escao** (filiale du groupe Simpa, qui fabrique des escaliers et emploie 100 salariés) à **Lusigny-sur-Barse** quelques jours auparavant, deux jours de grève ont suffi à faire aboutir les revendications des salariés l'entreprise **Simpa** qui emploie 300 personnes sur le site de **Vendeuvre-sur-Bars**. Ce qui a fait «plier» la direction est le stationnement de «*quinze camions autour de Vendeuvre. On bloquait depuis 48 h. Un tel arrêt leur coûte entre 80 000 et 100 000 € par jour !*». Depuis le début de l'année, les salariés ont ainsi obtenu une hausse de 2.4 % de leurs salaires, gelés depuis trois ans. Un nouveau débrayage a eu lieu à Vendeuvre-sur-Barse pour protester cette fois-ci contre le licenciement d'un des salariés et «la charte de bonne conduite» que la direction a voulu mettre en place. Cette grogne soudaine ne fait qu'accentuer les inquiétudes qui semblent selon eux peser sur le site, dont les effectifs ont baissé de moitié depuis 2007. Alors que l'activité est repartie à la hausse, le nombre de CDI stagne et le nombre d'intérimaires est en hausse.

- Le mouvement de grève entamé chez Timbo à **Lusigny-sur-Barse**, société franco-suédoise de literie, se poursuit. La mobilisation continue à se faire autour de la non-restauration d'une prime de rendement supprimée en 2009. La direction de l'entreprise a argué du fait qu'elle ne pouvait pas augmenter les salaires de 6 %, soit l'équivalent de 150 € mensuels. Le mouvement s'est durci avec le blocage de l'usine et la menace de son responsable de faire intervenir la gendarmerie. En réponse, la poursuite de la grève a été votée à l'unanimité des présents.

- Les débrayages, partis au départ d'un mouvement spontané, se multiplient chez **Petitjean à Saint-André-les-Vergers**. Les salariés réclament une augmentation générale de 120 euros brut (il n'y a pas eu d'augmentation depuis trois ans) ainsi que le retrait d'une prime (1 500 euros) attribuée à des techniciens de production amenés à retourner sur des lignes de production. À cela se greffe le projet d'externalisation de la logistique. Petitjean veut maintenant confier à Géodis, après le transport, la totalité de la logistique. C'est-à-dire le personnel qui charge les camions. 52 personnes sont concernées par ce projet d'externalisation qui doit entrer en vigueur en septembre. Les salariés se demandent si cette externalisation n'est pas le début d'un démantèlement de l'usine de Saint-André-les-Vergers. Ils craignent qu'après la logistique, d'autres services soient touchés.

- La grande majorité des 430 salariés de **Sitel** (ex-Clientlogic) à **Pont-Sainte-Marie** s'est mise en grève pour protester contre le gel de salaires. Ils réclament 3 % d'augmentation des salaires. D'autres revendications plus spécifiques viennent s'y ajouter. Pour les quelque 438 téléconseillers du site, l'intersyndicale demande ainsi le complément de la prime de transport, la suppression de la carence maladie, le lissage des salaires pour un même niveau de métier, l'obtention d'une prime de vacances, mais aussi une planification du temps de travail plus juste avec des journées de sept heures maximum. La direction n'a donné, pour le moment, satisfaction qu'à une partie des salariés : les 23 personnes qui assurent l'encadrement des téléopérateurs. Ils demandaient à bénéficier de la même grille, plus avantageuse, que leurs collègues de La Rochelle. Lors d'une réunion avec la DRH qui remettait à fin juillet la décision d'augmentation, les salariés ont demandé à pouvoir les récupérer en travaillant soit sur des jours de repos, soit en heures supplémentaires. Le directeur du site a refusé. La grève est terminée. Direction et syndicats sont parvenus à un terrain d'accord pour permettre aux salariés de reprendre le travail. La direction a finalement accepté que les salariés récupèrent 30 % de ces jours de grève en travaillant des jours où ils sont habituellement en repos. Cet accord ne prévaut toutefois que pour les téléopérateurs, pas pour les team-managers.

- Les salariés de **Leader Price à Troyes** (groupe casino) ont manifesté hier leur hostilité à l'ouverture du magasin le dimanche. Il n'y a pas de volontariat et les salariés sont réquisitionnés. Les représentants de Leader Price ont été rejoints dans leur lutte par de nombreux militants cégétistes d'entreprises de Troyes et de l'agglomération, Kleber, Vachette, Mefro, Casino, par des cheminots…

- Chez **Vranken-Pommery à Reims** un mouvement de grève est entamé depuis fin avril, mouvement devenu illimité après une semaine de grève. Les ouvriers grévistes sont désormais contrôlés par un huissier, censé vérifier qu'ils accomplissent bien leur action de protestation selon la formule du quart d'heure alterné (soit 7h par semaine). Cette grève vise à obtenir des compensations en termes de rémunération et d'organisation du travail à la suite de deux projets de la direction : augmentation du nombre d'embauches en CDD et transfert à Tours-sur-Marne de l'activité habillage des bouteilles - 5 millions de bouteilles, soit une vingtaine d'emplois - (maintenant, on parle d'externalisation). Au début de la 4ème semaine de grève sous la forme du «quart d'heure alterné», le secrétaire du CE et son adjoint sont assignés devant le TGI de Reims selon la procédure la plus urgente possible, dite «référé d'heure en heure». Retoquée par le juge des référés de Reims devant lequel elle n'avait pas cité les bonnes personnes (l'union d'hier), la maison de champagne Pommery a retenu la leçon et lancé une nouvelle assignation visant les neuf membres du CE et le délégué syndical CGT. Dans son délibéré rendu le 27 mai, le juge a débouté la maison de champagne en considérant que le refus d'avis du comité d'entreprise, intervenu lors d'une réunion exceptionnelle le 11 mai, «*n'est pas constitutif d'un trouble manifestement illicite*». La SA Pommery est condamnée à payer 500 € à chacune des dix personnes assignées en justice.

- Grèves chez **Mac Do Pont de Witry à Reims et à Saint-Brice-Courcelles** pour des revendications de salaire. Tous les Mc Do de l'agglomération rémoise appartiennent au même franchisé. La grève a débuté sur des primes non versées le jour de la visite à Reims du dirigeant français de Mc Do.

- «*Ce dimanche 9 mai 2010, les salariés de **Norbert Dentressangle** ont décidés de prendre en main leur destin et d'en finir avec le cauchemar social. Après deux coups de semonce, la direction est restée sourde et aveugle aux revendications légitimes dès 15000 salariés qui composent le Groupe. A partir de 21h30, seront bloqués sur l'hexagone les sites touchant directement à l'équilibre économique du groupe. Déterminer à se faire entendre et respectés par la direction et les actionnaires, les salariés iront jusqu'au bout de leurs convictions pour que s'ouvre enfin de véritables négociations globales au sein du Groupe. Qui sème le vent récolte la tempête ! La direction de ND a provoqué une colère noire qui n'aura comme issue finale que le dialogue social et la reconnaissance de l'être humain.*» Parmi les 16 sites paralysés, on trouve celui de Châlons-en-Champagne.

- Des salariés appelaient à la mobilisation contre la suppression de l'espace alimentaire des **Galeries Lafayette de Reims**, situé au sous-sol. Cette fermeture pourrait être effective au mois d'octobre prochain. Une angoisse pour les 26 salariés, dont 6 CDD, en charge de ce rayon.

- Cela fait maintenant à peu près deux mois que les salariés de **Croustifrance** font part de leurs mécontentements. La direction du groupe a reconnu son erreur pour ce qui était de la non-application de la grille salariale (voir CN 24). Les salariés devraient récupérer plus d'un million d'euros, sur les sites de **Reims-Farman** (200 salariés) et d'Arras. Mais depuis les négociations de la fin de la semaine écoulée, les tensions ont resurgi. Cette fois, ce sont les négociations salariales annuelles qui sont à l'origine du débrayage de toutes les équipes d'hier et très probablement d'aujourd'hui. Fait symptomatique, les personnels administratifs ont commencé à se mêler au collège protestataire des ouvriers.
- Le **groupe Bigard**, leader français de la viande bovine, a vendu quatre de ses usines du Nord et de l'Est de la France à la coopérative agroalimentaire **Terrena**, deuxième sur ce marché, avec sa filiale Elivia. Outre Nœud-les-Mines (Pas-de-Calais), Mirecourt et Eloyes (Vosges), cette vente concerne également le site de **Vitry-le-François**, qui emploie 146 salariés en CDI et qui fabrique des produits élaborés. Une cession effective depuis le 1er juin. La vente de ces quatre usines avait été demandée à Bigard, le 17 février 2009, par la Direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes (DGCCRF), lorsque le groupe de Quimperlé (Finistère) avait racheté Socopa Viandes. Il s'agissait d'éviter une position dominante sur le marché. Les salariés vitryats se battent pour garder les acquis de chez Bigard comme la prime d'assiduité, la prime d'intéressement, le 13e mois ou encore les chèques vacances.
- Depuis le mois d'avril, les discussions avec la direction de la **Sanef** (groupe Abertis, qui emploie 2 300 salariés dans en France) sur les négociations annuelles obligatoires sont bloquées. La Sanef propose 0,8 % d'augmentation des salaires, alors que les salariés réclament entre autres 2,5 % et une prime de 1 000 euros net. Suite à un préavis de grève, courant du vendredi 11 juin à 5 heures du matin jusqu'au samedi 12 juin, 5 heures, déposé par une intersyndicale, regroupant la CFDT, la CFTC, la CGT, le CNSF, FO et la FAT-UNSA, plusieurs barrières de péage étaient levées. Deux autres journées de mobilisation sont programmées, les 18 et 25 juin, si les syndicalistes n'obtiennent aucunes avancées. De quoi encore ravir les automobilistes.
- Une journée de grève a de nouveau eu lieu aux **TUR de Reims**. Elle résulte de multiples causes. Le grief principal est le blocage des salaires. «*Cela fait deux ans et demi que nous réclamons de meilleures conditions de travail. On est toujours au point mort. Nous réclamons par ailleurs toujours une table ronde avec tous les acteurs impliqués*». D'autres actions sont à prévoir.
- A **Vitry-le-François**, environ 80 salariés de l'entreprise **Kadant-Lamort**, fabricant de machines pour l'industrie du papier, ont débrayé. Ce mouvement de grève intervient au lendemain d'une rencontre entre les représentants du personnel et la direction dans le cadre des négociations annuelles obligatoires. Ce que réclame le personnel, c'est 3,75 % d'augmentation (ils ont obtenu en mai obtenu 1 % d'augmentation générale, et 0,5 % d'augmentation individuelle).
- Une partie des 185 salariés de **la Rems**, la Régie des équipements sportifs municipaux de la Ville de **Reims**, ont manifesté devant l'hôtel de ville. Motif de la grogne des salariés : la non définition définitive du statut des employés. En effet, la Rems demeure sous le régime des entreprises privées. Seulement trois de ses salariés ont le statut de fonctionnaire. Depuis plus d'une année et demie, les salariés réclament de la part de la municipalité de trancher. «*Ce qu'il faut désormais, c'est entamer une série d'entretiens individuels afin de comparer financièrement quelle serait la situation la plus avantageuse pour les salariés. A savoir, un emploi à la Ville de Reims ou bien un emploi à la Rems. Par ailleurs, la municipalisation n'étant pas possible pour tout le monde, nous voulons le maintien de l'Epic (Etablissement public à caractère industriel et commercial) afin de garantir l'emploi des plus anciens*». Reste désormais à la Ville à trouver des solutions et surtout, le cas échéant, des fonds disponibles afin de permettre l'intégration financière de ces salariés au budget de la collectivité. Cette mesure pourrait concerner plusieurs dizaines de salariés.
- Spécialisé dans la fabrication de produits pharmaceutiques liquides ou solides, le site **Boehringer à Reims** est cédé à la firme **Delpharm** au mois d'octobre 2008. La transition mise en place par la direction est exemplaire, aucun plan social n'est mis en place, aucun salarié ne se retrouve au bord de la route. Tout va bien dans le meilleur des mondes jusqu'à ce que des chiffres tombent : Pour être rentable, le site de Reims doit produire 130 millions de doses annuelles. Nous sommes en 2010 et nous ne sortons que 100 millions de doses. Et les 450 employés du site commencent à s'inquiéter pour leurs avenirs. Une fois de plus, ce sont les négociations obligatoires annuelles qui ont mis le feu aux poudres. Direction et syndicats ne sont pas d'accord sur les primes, sur la hauteur de l'augmentation… L'ensemble des équipes travaillant en 3x8 a refusé de démarrer les chaînes de production. Rien n'est sorti de l'usine. Ils étaient plus de 400 à se relayer sur le piquet situé à l'entrée de la manufacture.
- Les **urgentistes rémois** en colère ont profité de l'inauguration officielle du nouveau bâtiment de l'Institut régional de formation (IRF) destiné à 11 professions paramédicales (sages-femmes, masseurs, infirmiers ou autres ambulanciers), pour faire entendre leurs voix. Ils se disent fort fâchées du projet de suppression de plusieurs postes dans leur service (7 dans un premier temps, 3 autres ultérieurement). Voilà près de quatre mois que cela dure. Avec un mouvement de grève organisé en moyenne toutes les trois semaines…Une colère qui ne risque pas de retomber tout de suite puisque récemment les salariés des urgences ont appris qu'un maître-chien allait être recruté et placé à l'entrée des urgences. «*Nous contestons bien évidemment toujours la suppression de 7,12 équivalents temps plein au sein des urgences, qu'elles soient médicales ou psychiatriques. Et il est toujours bon de rappeler que les suppressions de postes prévues par la direction engendreraient en réalité 12 suppressions de postes, ce qui équivaut à 10 % des effectifs salariés des urgences.*»

- «*Des tournées pas faites, ce n'est pas rare et ça a toujours existé*», dénonce le délégué CGT à **la poste de Reims**. «*Elles ont toujours existé mais la direction de la Poste n'a jamais voulu les reconnaître*». Pas très compatible avec sa mission de service public… «*Cela risque d'être de plus en plus fréquent. La Poste grignote sur les effectifs en ne remplaçant pas les départs. Sur Reims, en 2010, il y a eu 1 arrivée pour 20 départs. Il arrivera un jour où il faudra aller chercher son courrier au bureau de poste*». Le manque d'effectif n'est pas le seul problème qui mine les facteurs. Ils dénoncent aussi les heures supplémentaires non payées. «*Normalement le facteur doit finir son service à 14 h 07. Au-delà, il n'est pas payé. À certains endroits, les facteurs parviennent à finir à peu près à l'heure ou bien s'ils dépassent un jour, ils terminent plus tôt le lendemain. À d'autres endroits, il est impossible de finir à 14 h 07. Certains facteurs ne rentrent jamais avant 15 voire même 16 heures et sont payés comme s'ils finissaient à 14 heures. Ils rentrent chez eux tard, n'ont plus faim pour déjeuner et à la longue sont très fatigués* ». Selon la CGT, la direction de la Poste prévoirait de baisser les effectifs encore de 12 personnes en 2011 : «*Elle invoque une baisse du trafic postal pour justifier sa politique. Pour nous, elle surestime sciemment la baisse du trafic*».

- Pour protester contre les mauvaises conditions dans lesquelles se fait la nouvelle organisation de l'antenne de **France 3 Champagne-Ardenne** devenue «antenne de proximité» avec l'obligation de faire des produits d'antenne réalisés auparavant par les bureaux de Lorraine, une partie importante du personnel administratif, techniques et journalistiques a fait grève hier à l'appel de la CGT. Ils ont été entre 60 % et 100 % à avoir arrêté le travail. «*Nous ne sommes pas contre l'idée de réaliser des produits d'antenne mais encore faut-il qu'il y ait adéquation entre les nouveaux objectifs et les moyens alloués pour y parvenir*».

Suites conflits ou licenciements

- La chambre sociale de la Cour d'appel d'Amiens a reconnu le licenciement des salariés de la société **TASQ** (Teintureries et apprêts de Saint-Quentin) comme «sans cause réelle et sérieuse», autrement dit, illégal. La TASQ a été liquidée en octobre 2006 et, par conséquent, les ex-salariés ne peuvent être réintégrés. Demeure donc la question des indemnités. L'entreprise n'existant plus, le versement des indemnités est garanti par l'AGS, fonds abondés par les cotisations patronales. Avant l'amendement voté en août 2005, le plafond était fixé à 130 000 euros par salarié, après cette date, il a été ramené à 62 000 puis 68 000 euros. De cette somme, il convient de décompter les indemnités de licenciement, de préavis, les congés payés et autres sommes déjà perçues. Soit, appliqué au cas présent, 43 000 euros ôtés des 68 000 euros dus : il reste 25 000 euros. Pas de quoi mener la vie de château !

- La convention de revitalisation suite à la fermeture de l'entreprise **Nexans à Chauny** (220 emplois) en début d'année, a été signée par le préfet et les représentants du groupe Nexans fin mai 2010. Ce document spécifie qu'une enveloppe de près de 2 millions d'euros va être accordée afin de favoriser la réindustrialisation du site de Chauny avec la création de 80 emplois au minimum. D'autre part, la création de PME / PMI sera encouragée et aidé via l'octroi de prêts à des taux privilégiés. L'objectif étant d'atteindre le chiffre de 110 emplois créés, à terme, sur le bassin Chauny-Tergnier-La Fère. Le groupe Nexans met 1 157 000 euros sur la table en ce qui concerne la réindustrialisation, et un peu plus de 200 000 euros pour ce qui touche à la création d'entreprise. Par ailleurs, les sociétés déjà implantées sur le territoire vont pouvoir également bénéficier d'aides dans le but de créer de nouveaux emplois.

- L'ancien représentant du personnel des 40 salariés **d'Ardennes Forge**, l'entreprise qui avait tenté de succéder à Thomé-Génot avant d'être liquidée en juin 2008, a appris que l'AGS (Association pour la Gestion du régime d'assurance des créances des Salariés) avaient décidé de ne pas verser les indemnités de licenciement fixées par le conseil des prud'hommes de Charleville, soit 920 000 euros à répartir entre les différents salariés (pour «licenciement sans cause réelle et sérieuse» et pour «travail dissimulé»). La cour d'appel de Reims a rendu son délibéré dans l'assignation en référé de l'AGS afin de ne pas verser les indemnités fixées par le conseil des prud'hommes de Charleville. Non seulement la cour a rejeté les demandes «d'arrêt d'exécution» mais elle a aussi condamné l'AGS à verser 120 € à chaque salarié «assigné». En clair, les quelque 40 anciens métallos d'Ardennes Forge vont bien percevoir les sommes prévues, et ce, dans un délai rapide. Répondant aux arguments de l'AGS, la cour estime d'abord que le montant total des indemnités «*n'est pas de nature à mettre en péril (son) équilibre financier […] alors que cette association est financée grâce aux cotisations versées sur les rémunérations par les employeurs*». La cour d'appel devra examiner en seconde instance les plaintes des salariés pour infirmer ou confirmer le jugement prud'homal de première instance. Outre l'appel (sur le fond) concernant les licenciements et le travail dissimulé, on note que les prud'hommes devraient examiner la requête formulée «pour omission de statuer» : dans dix dossiers, la juridiction ne s'est pas prononcée sur un volet de la saisine. Enfin, bien sûr, il demeure la procédure pénale pour détournements de fonds destinés à la formation professionnelle (deux mises en examen prononcées).

Par ailleurs, le tribunal de commerce est assigné le 1er octobre 2010 devant le TGI pour faute lors de la reprise de Thomé-Génot par Catalina en 2004. Le caractère relativement tardif de cette procédure tient au fait qu'il s'agit de réclamer des dommages et intérêts pour une vingtaine de salariés qui n'ont pu contester leur licenciement devant les prud'hommes (et de l'accord d'indemnisation qui en résulta), notamment ceux qui bénéficièrent d'une préretraite via le dispositif FNE (et qui furent de plus exclus de la prime liée au CTP). Si l'on a déjà vu des décisions de tribunaux de commerce faire l'objet d'un appel, c'est donc bien, a priori, une première que d'ester en justice sur le bien fondé d'une décision, en l'occurrence estimer qu'il y a eu faute.

Une procédure qui pourrait avoir davantage d'ampleur encore si les collectivités s'y associaient. Au fond, le président des anciens Thomé-Génot souhaiterait que ce procès soit «*la base d'un mouvement pour relancer l'idée d'une réforme des tribunaux de commerce qui n'ont - trop souvent - de compte à rendre à personne… Il faut que cette institution devienne paritaire, soit plus encadrée et étudie de plus près les dossiers qu'on lui soumet. En demandant par exemple que soient provisionnées les lignes de crédit des repreneurs…*». Le jugement a été mis en délibéré au 5 novembre. Mais l'on peut présumer déjà au moins une chose : peu de chance qu'on en reste là. Ce dossier ira sans doute en appel ! Un énième avatar (et pas le moins intéressant) d'un feuilleton social puis judiciaire, qui a déjà vu le PDG de la société américaine être condamné en juillet 2009, en compagnie de son adjointe, à cinq années de prison par le tribunal correctionnel de Reims, pour abus de biens sociaux.

- La direction de **Petitjean à Saint-André-les-Vergers** a décidé d'annuler le plan social. Elle l'a annoncé aux représentants des salariés. Ce plan social concernait quarante-sept personnes sur 570 (il y a en plus 120 intérimaires). Il prévoyait notamment que seraient mis à des postes de production vingt-deux indirects (responsables de ligne, des méthodes, etc.), qui allaient perdre jusqu'à 15 % de leur salaire. En deux ans, 150 personnes ont quitté l'usine, sans plan.

- Le tribunal correctionnel de Châlons-en-Champagne examine de nouveau la plainte pour atteinte à l'image déposée le 4 mars dernier par le président du conseil d'administration du **Sdis Marne**, son directeur départemental et plusieurs cadres de la direction, à l'encontre du syndicat CGT. Ils réclament désormais des sommes frisant «le délire et le ridicule», soit plus de 18 000 euros de dommages pour le droit à l'image pour une vidéo diffusée par une tierce personne sur Internet.

- Après six ans de combat, **les sites industriels bragards de McCormick et de FBMA** sont inscrits sur la liste des établissements exposés à l'amiante. Après deux dossiers refusés par le ministère de l'Industrie en 2004 et 2006 (la médecine du travail avait alors recensé 29 décès liés à l'amiante), c'est finalement le tribunal administratif de Nancy qui a tranché en faveur de centaines d'employés qui peuvent désormais prétendre à l'allocation de cessation d'activité anticipée des travailleurs de l'amiante. Aujourd'hui, trois ans de présence dans l'une ou l'autre des entreprises donnent droit à une année de moins sur la durée de cotisation normale. Les salariés concernés peuvent prétendre à une pension équivalente à 65 % de leur salaire brut. «*Maintenant, nous voulons nous battre pour obtenir 100 % de notre salaire jusqu'à l'âge normal de la retraite. On a été empoisonné et on perd 35 % de notre salaire. C'est scandaleux*». D'autant que ce droit au départ à la retraite anticipé ne concerne que les salariés de McCormick et FBMA, pas les sous-traitants ou les intérimaires qui ont aussi été exposés à l'amiante. «*On n'a pas le droit d'ignorer ces gens-là*». Quatre cents dossiers sont à l'étude depuis le 28 avril dernier, date d'inscription au journal officiel de la décision du tribunal de Nancy, mais tout le monde ne s'est pas encore manifesté.

Les dragons n'existent pas

"***Les dragons n'existent pas***" est un documentaire de Guillaume Massart, qui a grandi à Givet, revient sur les conflits sociaux de la Cellatex, de Thomé-Génot et de la Sopal. Un dragon, dit la légende, aurait creusé le lit de la Meuse. Seule l'union des forces de tous serait venue à bout du monstre. Les crues de la Meuse seraient dues au réveil de la Bête qui dort. Aujourd'hui, elle se réveille et foudroie du fait de la division des hommes. Les Chinois, qui en connaissent un rayon question dragon, ont un dicton qu'illustre à la lettre la séquence d'ouverture de ce film : «*Quelle que soit la catastrophe naturelle, le désastre causé par l'homme est pire*». Les Dragons n'existent pas est un appel aux morts dans une terre sinistrée, les Ardennes. Les morts ne sont pas ceux de la dernière guerre, mais les usines qui ferment les unes après les autres, victimes du jeu de chaises musicales du capitalisme financier international : Cellatex, les Forges de Thomé-Génot, Sopal Gascogne. Récits de grèves, vente aux enchères de machines-outils, paroles de colère, cahiers de doléances et ruines industrielles ponctuent cette oraison funèbre où l'ouvrier, source de toute valeur dans le capitalisme, refuse d'être enseveli dans l'obscurité de la forêt ardennaise comme jadis les sanctuaires romains dans la forêt médiévale. Au coeur de ces ténèbres, une lueur : Jayot-LCAB, une coopérative ouvrière qui a racheté le site de Thomé-Génot. *(45 min, Prod: Black Bird Productions, 2009*).

«Courant alternatif» ne sera plus diffusé en kiosque à partir de novembre 2010

Nous savions que le réseau Presstalis était en crise et qu'une restructuration sévère s'annonçait. Elle est en train de s'effectuer. Sans entrer dans les détails, nous avons reçu un courrier de Presstalis, au début de septembre, nous annonçant les implications de cette restructuration : le coût de distribution de « CA » sera maintenant supérieur à nos ventes et le solde de nos comptes deviendra par conséquent débiteur ! Nous ne sommes pas les seuls à avoir reçu cette lettre-type : toute la presse ayant une faible diffusion commerciale (inférieure à 5 000 exemplaires) est concernée, et dans quelques mois beaucoup de titres auront ainsi disparu des kiosques et librairies alimentés par Presstalis – sauf quelques-uns qui auront accepté une compensation sous forme de (toute petite) subvention par l'Etat (c'est prévu !). Bref, c'est la vieille péréquation mise en place à la Libération, et censée permettre à toutes les publications, même les plus modestes, d'être distribuées, qui disparaît. Et c'est dans la logique du système. Nous quittons donc ce réseau commercial, sans regrets !

La Marne sous haute surveillance, mais pourquoi donc ?

L'Union du 6 octobre 2010 titrait en une, photo à l'appui d'un soldat armé d'un Famas place d'Erlon, « *la Marne sous haute surveillance* ». De quoi inquiéter tout lecteur ou toute lectrice, déjà préoccupé(e) pour sa retraite. Suivait quelques feuilles plus loin, une page complète intitulée « *Face au terrorisme, Vigipirate : on y coupe pas* ». On pouvait y lire le député Charles Amédé de Courson expliquer que « *le plus important est d'avertir nos concitoyens car la meilleure défense d'une démocratie est une opinion solide face à ce type de risque* ». Mais nul part, la lectrice ou le lecteur ne pouvait comprendre les raisons de la menace en dehors de sa qualification bien vague de « terrorisme ». Peut-être est-ce donc parce que l'opinion se segmenterait s'il y avait un débat sur le terrorisme et sur le fait que la France est en guerre depuis 2001 en Afghanistan. Peut-être est-ce pour les mêmes raisons que l'article d'une page n'évoque pas un seul instant en quoi la Marne et plus particulièrement Reims constituent des cibles particulières à ce stade de la guerre afghane, qui en est à sa 9ème année soit plus que la guerre d'Algérie (1954 – 1962). La Marne sous haute surveillance, mais pourquoi donc peut-on se demander après avoir lu cet article du 6 octobre. Les Marnais et les Rémois ont le droit de savoir.

La base 112, au cœur de la guerre afghane

La base 112 est fortement impliquée dans le conflit qui sévit au pays de l'insolence. Trois de ces Mirages F1CR (les mêmes qui opéraient déjà contre l'Iraq) participent régulièrement au dispositif SERPENTAIRE, soit à partir du Tadjikistan, soit depuis la base de Kandahar en Afghanistan. Ils effectuent d'une part des missions de reconnaissance aérienne et de bombardement. Pour ce faire, près d'une cinquantaine de personnels rémois (cinq pilotes, six spécialistes du renseignement aérien, des mécaniciens avion) a été projetée pour une période de 10 mois (avec des rotations de 2 mois).

L'opération Reghaïa - Reims

Qui plus est, cet été, pendant une dizaine de jours, la base 112 a accueilli l'opération Reghaïa La référence à Réghaïa n'est pas anodine. Cette ville algérienne abritait une base de commandos français. Or, dans la guerre en Afghanistan, les soldats de l'OTAN font de plus en plus en plus appel à la mémoire «algérienne» de la grande muette relative aux commandos de chasse qu'elle avait constitués contre les katibas du FLN.

Reghaïa 2010 a donc permis d'accueillir sur le tarmac de la base 112, 300 militaires appartenant aux forces spéciales du Commandement des Opérations Spéciales (COS) et de la Direction des Renseignements Militaires (DRM): CPA 10 (dont l'unité Alpha 14, spécialiste du contre terrorisme), 13ème RDP, Commandos Marines (Kieffer et Monfort), 1er RPIMA, et d'autres sans doute, que le civil que nous sommes ne peut connaître. Ces 300 hommes ont constitué un Groupe de Forces Spéciales (GFS) composé de groupes d'action tactique (au moins 4) et de groupes logistiques associés. Cette troupe d'élite s'est entraînée notamment dans les locaux de l'ancien dépôt de munition qui a permis des phases tactiques engageant plusieurs groupes d'actions en même temps, autour de leurs spécialités employées en Afghanistan ou ailleurs : l'infiltration, la reconnaissance, la recherche - destruction, actions spéciales et libération d'otages.

Le GFS était doté de 19 aéronefs : un C130 Hercules de l'escadron Poitou du Commandement des Opérations Spéciales, des mirages F1 CR (rémois), des mirages 2000, des Gazelles canons et missiles HOT (déployées en Afghanistan), et deux drones Skylark (opérés par 3 membres du commando Kieffer).

Ces deux drones (en l'espèce mini avions sans pilote) fabriqués par la société israélienne Elbit, venaient d'être livrés au CPA 10.

Comme le contrat avec la société israélienne d'un montant de 40 millions de dollars prévoit un volet formation assuré par du personnel israélien, y-avait-il sur la base 112, des techniciens hébreux ? Si oui, ils apparaîtraient comme une cible de choix pour tout terroriste. Enfin, ces drones ont tout au long des 10 jours de Réghaïa - Reims surveillé divers convois militaires. Mais n'ont-ils fait que cela ? N'ont-ils pas survolé l'agglomération rémoise et filmé ses habitants ?

Preuve de l'importance de Réghaïa – Reims, quatre généraux se seront succédé, sur la Base 112, notamment le Chef d'Etat Major de l'Armée de l'Air, le général responsable du COS, le commandant de la brigade des forces spéciales terre (BFST).

L'opération Reghaïa ne s'est pas déroulée sans accro. Elle a du subir une attaque réelle, empêchant un poser d'assaut, invasion complètement étouffée médiatiquement, mais nécessitant l'intervention du 5ème régiment du génie (RG) de Mourmelon. Contraignant celui-ci à remettre en état une LZ (Landing Zone) au moyen de 60 mètres cubes de terre. Si cette attaque avait été divulguée, elle aurait constituée une humiliation certaine pour le GFS (et les troupes d'élites qui la composaient) puisque de simples sangliers ont grippé l'une des machines militaires françaises parmi les plus efficaces. Les sangliers qui ne rentrent pas dans les plats autorisés aux terroristes menaçant la Marne, leur ont bien rendu bien cette prohibition alimentaire en perturbant Reghaïa – Reims 2010.

Des entreprises rémoises impliquées dans les conflits afghans et iraquiens et dans la vente d'armes

Trêve de plaisanterie, d'autres raisons font de la Marne et de Reims un objectif potentiel pour des terroristes qui veulent abattre la démocratie et notre mode de vie. Au demeurant, la politique du Président Bush a contribué à développer leur influence tout en conduisant les démocraties occidentales à limiter les libertés publiques (Patriot Act aux Etats-Unis et Loi Sarkozy en France n°2006-64 du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme).

Parmi les raisons qui désignent Reims, il y a également la présence de deux entreprises, un temps dans un bâtiment public sis le long du canal. L'une d'elle achète des produits sur les marchés financiers internationaux et avec les intérêts qu'elle dégage finance l'effort de guerre américain en octroyant des prêts aux soldats US en Afghanistan ou en Iraq (il y en a encore 50000). La seconde participe au lobbying du complexe militaro – industriel français pour la vente d'hélicoptères et d'avions à la Suisse (attention aux comptes dans les banques suisses) à l'Inde, etc. Cela n'est pas sans rappeler l'affaire des sous-marins vendus au Pakistan. L'un des dirigeants de cette société est un ancien commando marine.

Chalons, Mourmelon et Sissonne

Toutefois, Reims n'est pas le centre de la Marne, ni du monde. En janvier, deux militaires chalonnais sont malheureusement décédés en Afghanistan (un sous-officier du 402e régiment d'artillerie et un officier de l'état-major de la première brigade mécanisée).

Enfin, il y a le Cenzub à Sissonne, soit à 50 kilomètres de Reims. Là bas, se trouvent un village, une zone de bidonville dans laquelle il est impossible d'entrer avec des véhicules, un camping formé de caravanes, une rue créée à partir de conteneur 20 pieds (mesure anglo-saxonne), un hameau défensif (installation de sacs de sables dans les étages, piégeage, etc.). Cet équipement d'un coût de 80 millions d'€ a vocation à accueillir tant des troupes françaises qu'otaniennes en vue de leur entraînement à la guérilla (principalement urbaine) telle qu'elle est pratiquée notamment à Kaboul. Que les rémois ne s'étonnent donc pas de voir des uniformes bataves, germaniques ou ibériques, le samedi place d'Erlon.

Alors oui pour toutes ces faits, l'Union a raison de titrer «la Marne sous haute surveillance». Encore faut-il dire pourquoi ? Encore faut-il dire la vérité et pointer les responsables. Encore faut-il qu'il y ait un débat sur la guerre en Afghanistan. Ce que refuse la majorité présidentielle. Encore faut-il reconnaître que l'Afghanistan sert de vitrine au Rafale, au canon Caesar, au transport de troupe véhicule blindé de combat d'infanterie (VBCI). Mais d'ici là peut-être que certains méditeront cette citation de Kipling rappelant un proverbe afghan sur les conséquences des guerres: «*2000 livres (monnaie anglaise) d'éducation réduites à une pièce de 10 roupies*». Ce proverbe qui visait la guerre perdue par l'empire britannique contre le peuple Afghan au 19ème siècle demeure d'une acuité certaine. En effet, combien d'écoles, d'université et d'hôpitaux, aurions nous pu construire à Kaboul avec le coût d'un seul rafale ? Et combien de rafales faudrait-il ne pas construire pour combler les caisses de retraites ?

Karim Lakjaâ

«AUJOURD'HUI DANS LA RUE… CE SOIR EN GARDE A VUE ? »

Suite de la page 2

C'est donc bien à un Etat policier et punitif auquel nous avons affaire, qui sans cesse remet en scène l'action policière du maintien de l'ordre, de la sanction, de la coercition et de la menace afin d'obtenir une nouvelle forme, sinon d'adhésion, du moins de loyauté: l'obéissance par la peur dans un moment où il peut craindre aussi des rébellions sociales multiples. Dans cette affaire tout ceux qui sortiront des sentiers battus de la contestation raisonnable se verront voués aux gémonies de la répression.

Ces considérations peuvent apparaître bien théoriques et abstraites mais elles trouvent pourtant leurs applications concrètes dans notre chère petite ville et dans le mouvement d'opposition à la contre-réforme des retraites qui s'y déroule.

Ainsi, le 8 novembre aura lieu un procès dont les résultats dépassent largement le seul cas individuel. C'est un camarade de l'Egrégore, qui sera jugé pour de soi disant outrages commis à l'encontre de policiers lors de manifestations publiques. Les modes d'interpellation ne laissent que peu de doute quant à la nature de l'attaque, autant pour répondre à la B.A.C en signifiant que leurs méthodes de mafieux ne nous impressionnent pas, mais aussi pour répondre à l'enjeu du contrôle de l'espace public

L'enjeu est ici double : développer une solidarité réelle et concrète pour remporter une victoire certes locale mais significative contre ce système et refuser la stratégie de la peur en signifiant que la tactique policière du harcèlement n'a pas de prise sur nous : la rue nous appartient ici, maintenant et pour toujours.

Car pour faire reculer l'offensive de l'Etat et de ses chiens de garde et inverser le rapport de force, nous avons besoin de luttes qui ouvrent des brèches, modifient les conditions du possible et permettent à nos refus de s'exprimer selon les termes que nous auront nous même définis

A inscrire aussi dans les tablettes le procès le 17 novembre d'un étudiant interpellé lors des manifs lycéennes et qui subit depuis lors un contrôle judiciaire sévère : il doit pointer 3 fois par semaine au commissariat et il est interdit de manifestations jusqu'à son procès. Son tort : avoir eu dans son sac un lance-pierre, une bouteille de pétrole (et non de l'essence), des bouts de chiffon et un briquet. Quoi de plus normal pour quelqu'un qui pratique les arts de la jongle… Il a refusé la comparution immédiate...

Face à l'Etat policier notre arme c'est la solidarité.

JOURNAL COMMUNISTE LIBERTAIRE
ET D'ÉCOLOGIE SOCIALE
DE CHAMPAGNE ARDENNE

Le Chat Noir c/o Egrégore
BP 1213
51058 Reims cedex

téléphone : 03 26 40 27 08
Messagerie : lechatnoir@club-internet.fr

http://oclibertaire.free.fr







Qui sommes-nous ?

Nous nous définissons comme communistes-libertaires parce que:

★ Nous rejetons tous les systèmes économiques, toutes les institutions politiques étatiques ou privées qui se fondent sur l'exploitation de l'Homme par l'Homme, sur l'autorité et la hiérarchie.

★ Nous avons toujours lutté, à la fois contre toutes les formes du Capitalisme d'Etat qui se dissimulaient ou se dissimulent encore sous les noms de Marxisme-Léninisme, Bolchevisme, Stalinisme, etc. et contre les capitalismes libéraux avec leur cortège de gaspillage et de consommation effrénée. Il s'agit pour nous des deux revers de la même médaille.

★ Nous considérons que, partout dans le monde, les inégalités sociales, la loi du profit et du plus fort conduisent à une société de plus en plus déséquilibrée, polluée, inhumaine et sont directement responsables du racisme, du crétinisme passif, des corruptions financières et politiques.

★ Nous sommes pour l'auto-organisation des travailleurs, des habitants, des consommateurs dans les formes qu'il leur convient de se donner, pourvu qu'elles ne reproduisent pas, comme les mafias politiques de Droite comme de Gauche ou les bureaucraties syndicales, les tares que nous dénonçons plus haut.

★ Nous sommes pour une Démocratie Directe qui correspondrait aux besoins authentiques des individus, sans distinction de sexe ou de nationalité et non plus au profits des marchands et des publicitaires, des bureaucrates et des notables.

★ Nous n'appelons personne à nous "suivre" aveuglément et ne recherchons aucun pouvoir nous-mêmes, mais souhaitons œuvrer avec tous ceux et toutes celles qui veulent changer radicalement la société en prenant dès aujourd'hui leur destinée en main.

INVITATION

Le Chat noir vous intéresse, vous désirez participer à sa mise en œuvre,

PLUSIEURS SOLUTIONS :

ÉMETTEZ des critiques et des propositions concrètes en nous **rencontrant au 51 rue Landouzy à Reims** ou en nous écrivant au Chat Noir

Egrégore
BP 1213
51058 Reims cedex

AUTREMENT, envoyez nous vos articles sur les thèmes qui vous tiennent à cœur, billets d'Humeurs et d'Humour à l'adresse précédente ou par e-mail : ***lechatnoir@club-internet.fr***

OU ENCORE : même si vous ne pouvez répondre aux premières propositions ci-dessus, tout est encore possible ! Vous lisez la presse locale, régionale, il vous suffira de sélectionner et de classer par thème les articles qui vous intéressent. Faîtes nous les parvenir avec quelques annotations et réactions. Énormément de choses nous échappent , c'est pourquoi ces propositions peuvent nous permettre de combler une part de la contre information que les média distillent autour de nous et de vous offrir un espace d'expression selon vos moyens et degré de participation.



Retrouvez le Chat Noir tous les lundis de 19 h à 20 h sur Primitive , 92,4 MHz, à Reims
ainsi que sur l'Eko à Montpellier et Canal Sud à Toulouse
et les mercredis, de 14 h à 18 h, au 51 rue Landouzy, Reims
☎ : 03 26 40 27 08
e-mail : lechatnoir@club-internet.fr